

TRIMESTRIEL **n53** décembre 2015 3 euros 50
**JOURNAL D'INFORMATION ET DE DÉBAT
DU PLATEAU DE MILLEVACHES**



**Pour une communauté de communes
de la Montagne limousine**

page 4 & 5



**La fête de la Montagne limousine
Les 2 000 raisons d'un succès**

page 8 & 9

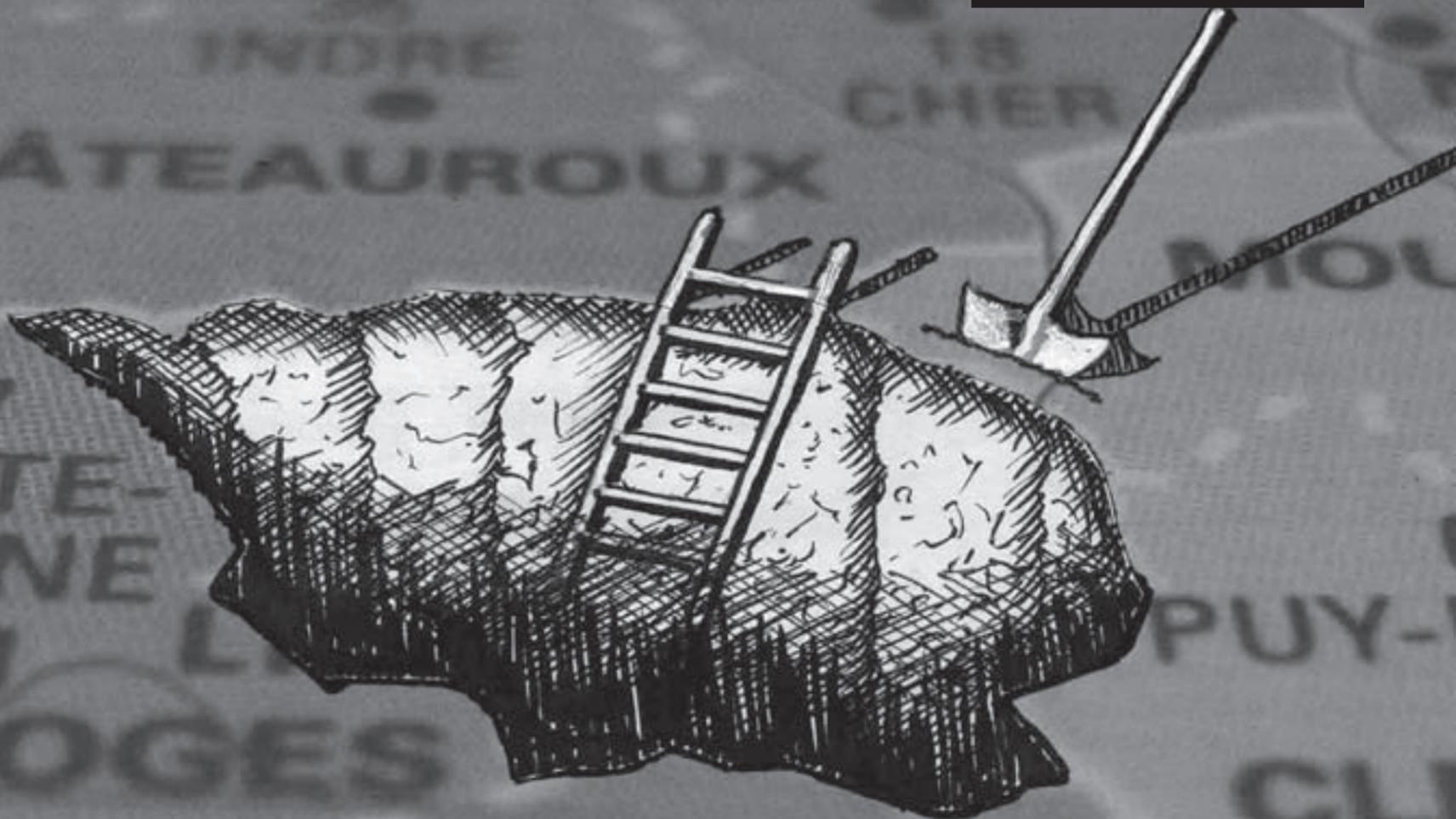


Reviendrons-nous le 11 novembre à Gentioux ?

page 10

**S
N
O
I**

**INTOLÉRABLES
PROSPECTIONS
NOUS
SACCAGENT**



**No Mine's
Land
en Creuse !**



En limousin pour rigoler : la Déjantée

Alors que se déroulait à Tarnac la fête de la Montagne limousine, Vassivière accueillait la Déjantée, une compétition sportive "pour bien rigoler". Un lecteur d'IPNS s'est transformé en envoyé spécial sur les bords du lac. Lui, n'a pas trouvé cela spécialement drôle...

Ce week-end avait lieu en notre belle région chérie des amateurs de nature, l'évènement... disons sportif, de la Déjantée. À cette occasion le lac de Vassivière a drainé une population de 2 600 candidats déguisés pour un parcours géant de 33 obstacles façon Intervilles, et une importante population de spectateurs. Vassivière est habitué à être un réservoir paradoxal : l'eau pour l'électricité, l'art moderne rural pour la culture des bourgeois urbains au vert et enfin les amoureux fous de la nature qui courent en hurlant, se roulent à répétition dans la boue, ou encore plongent tout habillés dans l'eau. Enfin, c'est pour rigoler !

Il faut être économe de son mépris tant il y a de nécessaires, aussi je n'appliquerai aucun qualificatif sur ces sportifs qui se veulent déjantés, certainement pas des blaireaux, mais je laisserai plutôt s'exprimer les organisateurs de cet évènement made in Limousin, qui sont plutôt des loutres à en juger par cet animal fétiche du PNR qu'on retrouvait sur les plans souhaitant "Bienvenue à tous !".



Preuve que le ridicule ne tue pas !

En effet, sur 33 obstacles aux noms en forme de calembours plus fins les uns que les autres, presque la moitié sont de grasses allusions sexuelles et misogynes que je vous laisse goûter : *Savoir monter une grosse butte – Saute moi la bûche – Le sang qui "boue" – Le "boue" qui sent – Le trou qui pue – Grimpe moi si tu peux ! – Le filet de raies – Le trou qui mouille.* Et ceux-là que je gardais pour la fin : *Le saut de Brigitte la haie – Sous le triangle ça glisse – Les fosses à cochonnes.* Voilà, je n'ajoute rien. Le pourrais-je ? Enfin, c'est pour rigoler. Ah oui, n'oublions pas celui que j'ai gardé comme pompon : l'obstacle nommé *Oh !!! La sale eau... Hop !*

Enfin, ri-go-ler... La loutre est-elle la femelle à laquelle toute cette poésie est adressée ? Faut-il y comprendre un message ? Que rajouter suite à ce sommet de beaufitude, dans le sillon des déchets et de désolation, des dégradations importantes d'aménagements d'un jour sur ce lieu d'image de marque régionale, des factures d'argent public ? Rire ou pleurer ? Je ne sais pas, si ce n'est qu'à Vassivière on est dans le Cambou ...

Jean Reutel



Les emplois associatifs sur la sellette

Que deviendront les 600 emplois associatifs financés par la Région dans la nouvelle Grande Région ? Le président du Limousin, Gérard Vandenbroucke, affirme mordicus y tenir et tout faire pour que ce dispositif soit maintenu dans le nouveau cadre territorial. Pourtant, en cette fin d'année 2015, c'est en Creuse que la mesure a commencé à être remise en cause. Le département abondait jusqu'alors l'aide régionale de 2 600 € annuels par poste. La nouvelle majorité issue des dernières élections départementales a voté le 13 octobre la baisse de 50% de cette aide aux 170 emplois associatifs creusois pour 2015. Et elle sera tout bonnement supprimée en 2016 ! Il serait bon que les conseillers départementaux, tout contents d'avoir ainsi "économisé" quelques milliers d'euros, écoutent ce que disent les spécialistes du monde associatif. L'un d'eux, président de

Recherches & Solidarités, un bureau d'étude spécialisé et reconnu dans le monde universitaire, attire l'attention des élus sur ce qu'il appelle "l'effet levier" des subventions aux associations : "Il est indispensable d'attirer l'attention des élus sur l'effet de levier – absolument unique en son genre – qui se produit lorsqu'une association reçoit une aide financière. Grâce à cet effet de levier provoqué par le bénévolat, avec une subvention de 1000 € l'association va organiser une action valant trois à cinq fois plus. Avec une réduction des moyens accordés, on risque, selon le même raisonnement, une diminution de trois à cinq fois plus importante, en termes d'action sur le terrain. Les élus devront mesurer ces effets dans les choix qu'ils feront, sachant que les dotations accordées aux associations ne représentent généralement qu'une assez faible part des budgets."

L'abonnement est la meilleure solution pour soutenir IPNS et être sûr de bien recevoir tous les numéros !

IPNS ne vit que par ses lecteurs et compte donc sur eux ! Votre abonnement est indispensable à l'existence du journal !

Tous les anciens numéros sont consultables sur notre site : <http://journal-ipns.org>

Vous pouvez contacter IPNS en écrivant à l'adresse courriel suivante : contact@journal-ipns.org

IPNS Trimestriel édité par l'association IPNS Clin d'oeil à "Imprimé Par Nos Soins" que connaissent bien les associations, notre titre décline différemment ses initiales dans chaque numéro. Directeur de publication : Michel Lulek - 23340 Faux la Montagne. Mise en page graphique, illustrations : Michel Bernard et Philippe Gady. Imprimerie : Rivet Presse Edition - Limoges, labellisée Imprim'vert. Commission paritaire : 1017 G 81 797 - ISSN : 1635-0278.

<http://journal-ipns.org>



IPNS - Je m'abonne !

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Abonnement pour 1 an (4 numéros), ordinaire 14 € , de soutien 20 € ou +

Abonnement pour 2 ans (8 numéros), ordinaire 28 € , de soutien 40 € ou +

Bon à retourner à : IPNS - 23340 - Faux la Montagne

Or, argent, zinc, cuivre, tungstène, étain, antimoine... No Mine's Land en Creuse !

En 2012 Arnaud Montebourg, alors ministre de l'Économie et du Redressement productif, annonce la relance de l'exploitation minière sur tout le territoire français et l'octroi imminent de dix permis exclusifs de recherche. Après Tennie dans la Sarthe, le deuxième permis est octroyé en novembre 2013 pour le site de Villeranges dans la Creuse. Depuis, l'opposition au projet s'organise.

Le permis exclusif de recherche de Villeranges qui concerne la recherche d'or, d'argent, de zinc, de cuivre, de tungstène, d'étain, d'antimoine et de substances connexes (en fait 45 métaux) a été confié à la société Cominor, filiale de La Mancha. Le périmètre de recherche concerne 47 km², soit sept communes : Auge, Bord-Saint-Georges, Chambon-sur-Voueize, Lépaud, Lussat, Tardes et Sannat (pas très loin de Gouzon et tout près de l'étang des Landes).

De vieux routards des mines

La compagnie minière La Mancha est détenue par un millionnaire égyptien, Naguib Sawiris, son siège social est au Canada et ses fonds d'investissement au Luxembourg. Cette compagnie exploite des mines en Australie et en Côte d'Ivoire. La Mancha a créé pour l'occasion une société nommée Cominor avec une adresse à Paris et nommé Sébastien de Montessus comme directeur et Dominique Delorme comme directeur adjoint. Ces bienfaiteurs qui viennent développer notre territoire sont des vieux routards des mines, anciens d'Areva. Dominique Delorme a été directeur de la mine d'or du Bourneix en Haute-Vienne, fermée en 2002, où des analyses d'eau récentes dans l'Isle mettent en évidence des taux d'arsenic alarmants ! Ce qui traduit une mauvaise étanchéité du vallon acheté par Areva qui y a englouti des tonnes de minerai. Sébastien de Montessus était, lui, chargé d'évaluer en 2007 la ressource minière de la société Uramin qui, une fois rachetée par Areva, s'est avérée être une vaste arnaque : zéro ressource en uranium, 2 milliards de pertes pour Areva et donc pour les contribuables français, 2 milliards envolés dans la nature ! Sans doute la plus grosse affaire de rétrocommissions entre la France et l'Afrique depuis les frégates de Taïwan... Faites leur confiance ! Leur communication repose sur un discours minimaliste sur des travaux de recherches et met constamment en

doute l'ouverture d'une mine. Quand elle est envisagée elle est présentée comme une mine propre utilisant de nouvelles techniques. Il s'agit là d'un mensonge puisque les techniques d'extraction d'or n'ont pas évolué depuis 50 ans et utilisent toujours du cyanure.

Une mine à ciel ouvert en 2019 ?

Une première phase de travaux de recherche a pris fin en février 2015. Il s'agissait alors d'effectuer des carotages et des relevés géochimiques sur un périmètre plus réduit de 3 km² sur la commune de Lussat. Le préfet de la Creuse a ensuite autorisé, toujours sur ce petit périmètre, le 28 août dernier, et ce jusqu'au 31 décembre, la deuxième phase de travaux, qui consiste à faire des forages jusqu'à 450 m de profondeur ! 8 kilomètres de trou au total ! A l'heure à laquelle cet article est écrit (fin novembre) aucune machine ne s'est installée sur le site. Serait-ce grâce à la mobilisation des opposants ? Mystère...

Trois permis de recherche avaient déjà été délivrés dans les années 1980 à Lussat. La découverte en préfecture des résultats de 24 kilomètres de sondages effectués dans les années 1980 et de la demande de concession de Total Compagnie Minière révèle 30 tonnes d'or disponibles ainsi que le projet d'une usine de cyanuration installée au bord de la rivière à Lussat. Une usine qui, par souci de rentabilité, nécessitait l'exploitation de tous les gisements du nord de la Creuse ! L'actuelle société Cominor connaît donc les teneurs estimées puisque le périmètre choisi est presque identique. Ceci nous laisse penser que l'exploitation serait rentable aujourd'hui.

Une fois la deuxième phase de travaux de recherche terminée, la société pourra présenter ses résultats au gouvernement pour demander une concession. Ce scénario aboutirait à l'exploitation d'une mine à ciel ouvert en 2019, comme annoncé sur le site de La Mancha !

Menaces sur l'eau

Ce remake des années 1980 a un goût amer pour les habitants de Lussat et ses agriculteurs à l'heure où la commune s'est mise au "vert" en soutenant largement le développement du tourisme lié à la zone Natura 2000 de l'étang des Landes (propriété du Conseil départemental) située à 2 kms du périmètre du permis, et classée Réserve naturelle nationale. Rappelons aussi que le cœur des recherches se situe au dessus de la nappe phréatique qui constitue la réserve en eau potable de 18 communes ! Placer une usine et une mine à cet endroit condamnerait la ressource en eau potable déjà fragilisée par la présence d'arsenic. La station dédiée à la dépollution de cette eau a déjà bien du mal à se rapprocher des limites de potabilité (10µg par litre). Alors pourquoi faire courir le risque d'empoisonnement aux métaux lourds de la seule nappe phréatique du département ? Pourquoi sacrifier la vallée de la Voueize, zone humide classée Zone nationale d'intérêt écologique faunistique et floristique ? Pourquoi la population devrait-elle faire confiance aux industriels qui arrivent la bouche en cœur en prétendant exploiter les mines proprement ?

Opposition

L'association STOP MINES 23 s'est attachée à informer la population et a remuer les élus pour arrêter cette mascarade. Elle s'oppose à ce projet de mine et au permis de recherches en cours. Il ne s'agit pas d'attendre la menace d'un permis d'exploitation pour se réveiller ! Par son action elle a obtenu le positionnement contre le projet de 7 communes dont 6 directement concernées par le périmètre de recherche, du Conseil départemental, du Conseil régional et, plus récemment,

de l'Association des Maires et Conseillers de la Creuse. Autant dire la quasi totalité des élus creusois ! L'association organise des stands informatifs, des réunions publiques et, cet été, a proposé un festival contre l'extractivisme (No Mine's Land). Elle réfléchit à des projets alternatifs sur le secteur qui pourraient prendre la forme de recycleries pour matériaux technologiques, d'activités pâtisseries, d'activités légères de kayak et de découverte des richesses naturelles de la Voueize (dont le fameux triton crêté, emblème du logo). Fin novembre, un courrier a été adressé à Michel Vergnier, député, et maire de Guéret, pour lui suggérer une demande de moratoire signée par l'ensemble des élus opposés. L'association attend toujours une réponse... Une plainte a également été déposée au tribunal administratif de Limoges pour abus de pouvoir, en partenariat avec l'association Sources et Rivières du Limousin et avec l'aide précieuse d'Antoine Gattet, juriste et spécialiste du Code minier. Tout renfort et toutes idées sont évidemment bienvenus !

Perrine Garreau

Contact : STOP MINES 23. www.stopmines23.fr

- contact@stopmines23.fr

L'association se réunit tous les 15 jours à Chambon sur Voueize.

Pas qu'en Creuse !

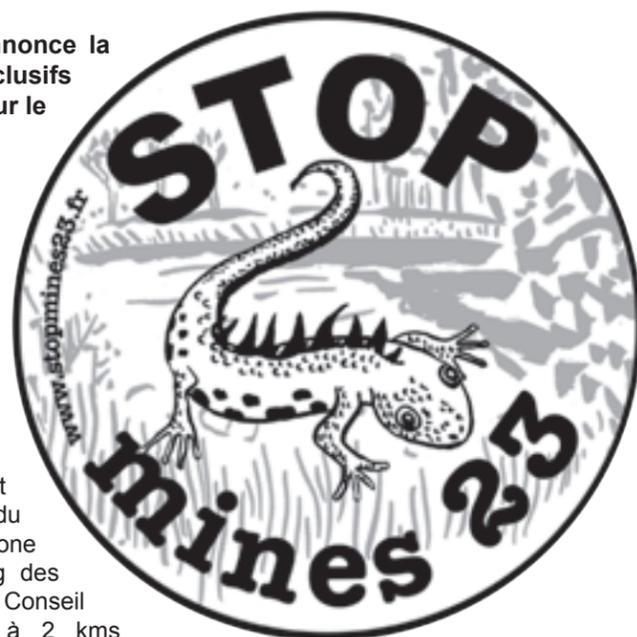
La reprise de l'exploitation minière en France s'est traduite depuis 2012 par l'attribution de 16 nouveaux permis exclusifs de recherche (PER), dont deux en Limousin : Villeranges (Creuse) et Bonneval (Haute-Vienne).

Les autres sites en France sont ceux de Tennie (Sarthe et Mayenne), Merléac (Côtes d'Armor), Beaulieu (Loire-Atlantique), Saint-Pierre (Maine-et-Loire), Dompierre (Ille-et-Vilaine), Beauvoir (Allier), Cressy (Saône-et-Loire), Penlan (Finistère), Kanbo (Pyrénées-Atlantiques), Couflens (Ariège) et Olivet (Mayenne).

Les permis exclusifs de recherche de Silfiac (Côtes d'Armor et Morbihan) et Loc-Envel (Côte d'Armor) ont été suspendus fin novembre grâce à l'action des associations Douar Di Doul et Mine de rien et à la mobilisation des élus.

Enfin trois permis ont également été délivrés en Guyane.

En savoir plus : www.panoramine.fr



Pour une communauté de communes de la Montagne limousine !

Ces dernières semaines ont été marquées par une grande effervescence autour de la question de la fusion des communautés de communes. En effet, la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) oblige les communautés de communes existantes à fusionner dans des entités beaucoup plus grandes. Le projet se discute dans les préfetures, les conseils communautaires et les mairies de la Montagne mais la question a bien du mal à sortir des cercles d'élus "initiés". Pourtant, fin septembre, lors de la fête de la Montagne limousine, le sujet a été largement débattu et la proposition d'une communauté propre à la Montagne limousine mise en avant. Depuis, des assemblées d'habitants et de nombreuses réunions d'élus se sont mobilisées autour de cette proposition. Des textes ont circulé à partir desquels nous proposons, ici, de faire le point sur cet enjeu majeur pour notre avenir.

Vent de révolte

Ils étaient peut-être 150. Venus de Creuse et de Corrèze, une vingtaine d'élus et des habitants de la Montagne ont fait le 27 septembre, lors de la fête de la Montagne limousine, un bilan sévère des fusions de communautés de communes en Creuse, en particulier de celle d'Aubusson-Felletin avec celle du Plateau de Gentioux. Ils ont réagi très vivement aux ultimatum des préfets de la Corrèze et de la Creuse qui veulent imposer 4 à 5 communautés de communes par département. Leur analyse était claire : faire des intercommunalités de cette taille accentue les phénomènes de technocratie et de domination des appareils politiques. Les centrer sur des "capitales", c'est drainer vers celles-ci toutes les ressources du territoire. Comme l'a très bien formulé un maire corrézien qui ne croit pas aux bénéfices des regroupements pour les petites communes : "Je n'ai jamais vu des riches donner aux pauvres, j'ai toujours vu les riches prendre aux pauvres." (Pour une analyse plus détaillée, voir article page 5).

Que proposent les préfets ?

Lors de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) du 5 octobre 2015 le préfet de la Corrèze a proposé pour la Haute Corrèze, une communauté de communes articulée autour d'Ussel (avec Meymac, Neuvic et Bort les Orgues), regroupant plus de 80 communes et près de 33 000 habitants dans une zone allant de Peyrelevade au Nord-Ouest, à Soursac dans les gorges de la Haute-Dordogne, et de Grand-saigne au sud-ouest, à Eygurande aux portes du Puy de Dôme. La partie sud-est du Plateau et une partie des Monédières (Treignac-Chamberet) seraient rattachées elles à Tulle Agglomération (Voir carte 1). Du côté creusois, le préfet a fait des propositions équivalentes regroupant tout le sud de la Creuse autour d'Aubusson (Voir carte 2).

Une alternative

Face aux com com ogresques que fantasment les préfets, la volonté de construire une alternative institutionnelle

s'est affirmée. La loi l'autorise.

Contrairement à ce que suggèrent les diktats préfectoraux, une communauté de communes de 5 000 habitants, en zone de montagne, avec nos faibles densités, c'est tout à fait possible ! Si avec la nouvelle loi, les communautés du Plateau et des Monédières (entre 2 500 et 4 900 habitants et entre 10 et 20 communes en moyenne) se voient forcées de rejoindre des entités plus grandes, rien n'oblige à créer des regroupements de plus de 30 000 habitants ! En zone de montagne 5 000 habitants en effet suffisent. Mais il faut faire vite : le préfet de la Corrèze, au demeurant ouvert aux propositions des élus, leur demande de faire des propositions alternatives avant le 9 décembre 2015 sans quoi c'est son projet qui entrerait en vigueur au printemps prochain (1). Des élus de communes rurales se sont donc mis à construire, dans le court temps imparti, un autre projet de regroupement intercommunal à taille humaine, rural, entre communes de tailles équivalentes qui toutes font partie du Parc naturel régional. Ce regroupement entre tout ou partie de l'entité "Vézère-Monédières" (12 communes autour de Chamberet et Treignac), tout ou partie de l'entité "Bugeat-Sornac" (18 communes) et encore quelques communes limitrophes au sud de la Creuse (Faux-la-Montagne et La Villedieu...) ne compterait pas plus d'une trentaine de communes, une population autour des 10 000 habitants maximum et une unité sociale, économique et paysagère forte (voir carte 3 et encadré page 5).

Des atouts

Cette communauté de communes pourrait mettre en oeuvre un modèle de développement, non pas basé sur le renforcement d'une ville centre au détriment des périphéries, mais privilégiant des approches novatrices pour répondre aux problèmes de la ruralité en s'appuyant sur des pratiques respectueuses de l'environnement et des gens qui y vivent. Cette communauté de communes a des atouts : offre de soin avec des maisons médicales et des pharmacies à Bugeat, Chamberet, Peyrelevade,

Treignac, ressources agricoles et sylvicoles, commerces et artisanat, services à la population - avec un collège, des écoles, un service enfance/jeunesse -, politique d'accueil, tourisme sportif avec les lacs, rivières et chemins de randonnée, patrimoine remarquable au coeur du PNR... Cette communauté serait centrée sur le coeur de l'ensemble Plateau de Millevaches et Monédières avec plusieurs bourgs-centres bien répartis. Et qui sait : ne pourra-t-elle pas demain servir de noyau à une communauté de toute la Montagne limousine lorsque la folie des grandeurs des gouvernants

décidera dans 5 ou 10 ans que, décidément, nous sommes encore trop petits !

Michel Lulek

Plus d'informations :

Un blog : <https://communesmontagne.wordpress.com>

(1) Cet article a été rédigé le 30 novembre 2015.

Quand les citoyens prennent la parole

Parmi diverses assemblées d'habitants tenues récemment autour de ce thème sur le Plateau, une réunion citoyenne s'est tenue le 13 novembre à Saint-Hilaire-les-Courbes, en présence d'élus et de citoyens de nombreuses communes. Un exemple de la mobilisation actuelle.

La problématique des fusions de communautés de communes a bien du mal à sortir des cercles d'élus qui se disent ou se pensent "initiés" et est très peu connue des populations concernées. Certaines municipalités refusent même d'organiser un débat public sur leur commune. D'autres élus racontent que c'est le préfet qui impose cela et qu'il n'y a rien à faire. Pourtant, ce soir-là, à Saint-Hilaire-les-Courbes, les élus et habitants des communes rurales présentes (Saint-Hilaire, La Villedieu (Creuse), Veix, Viam, Soudaine-Lavinadière, Treignac, Madranges, Bugeat, Chamberet, Faux-la-Montagne) ont parlé du projet rural qui tente de se construire à taille humaine, entre communes de tailles équivalentes de la Montagne limousine. Ce projet resterait proche des habi-



tants et serait déterminé à résoudre les problèmes que rencontrent nos communes très rurales de moyenne montagne. Il a besoin pour exister que le débat soit porté par la population et non pas réservé aux seuls élus. L'intervention du maire de La Villedieu (Creuse) a fait basculer plusieurs hésitants dans le camp de ceux qui souhaitent ce nouveau projet : il a expliqué comment sa commune, sollicitée pour entrer dans une plus grande com com a perdu sur toute la ligne, principalement financièrement (impôts plus lourds...). Le choix qui va être fait va engager les communes pour des décennies avec aucun retour possible en arrière : c'est donc l'affaire de tous. Parlez-en autour de vous, parlez-en à vos élus tant qu'ils ont encore le pouvoir de décider !



Carte 1 : La proposition du préfet de la Corrèze



Carte 2 : La proposition du préfet de la Creuse



Refonte des Communautés de Communes : refuser “et” construire

Les cartes préfectorales redessinant les contours des entités inter-communales en Creuse et en Corrèze affichent des “propositions” encore plus boursoufflées que ce qui était annoncé. On compte pour chacune un peu moins d’une centaine de communes, ce qui ferait beaucoup plus de cent conseillers à réunir autour d’une table qu’on n’a pas encore trouvée.

Les quelques commentaires que l’on entend en défense de tels scénarios sont à pleurer de rire : “Ensemble on sera plus forts face à la Grande Région”, “Il ne faut pas se refermer sur soi”, “C’est le meilleur moyen de préserver une qualité de service sur le territoire”... De qui se moque-t-on ? Qui sera véritablement capable de porter de tels arguments dans un débat public ouvert aux habitants de notre territoire ? Personne. C’est bien pour cela qu’on s’est bien gardé de faire une quelconque information publique sur le sujet, pariant sur le fait que la méconnaissance du public des structures intercommunales existantes aiderait bien à faire passer la pilule.

Ne pas prendre les gens pour des cons

Les “élus du peuple” vont bien vite pour s’entendre sur le fait que leurs administrés, de toute façon, n’y entendent rien, que la technicité de la question la met de fait hors de portée du commun. Ce qu’ils s’avouent moins facilement, c’est qu’ils les met eux-mêmes en position de ne pas croire en eux, qu’on les infantilise à coup de graphes, de tableaux comparatifs, de cartes et de bureaux d’études. On les prend pour des cons et en retour, ils finissent pas prendre ceux qui les ont élus pour des cons. A défaut d’y comprendre vraiment quelque chose certains tentent à tâtons de tirer le meilleur profit pour eux mêmes, parfois leur commune, de changements institutionnels menés à la hussarde et sans aucun débat public. Ne pas “prendre les gens pour des cons”, c’est faire redescendre ces questions des réunions de commissions et des conseils communautaires où elle est captive, vers la population. Mener de vrais débats dans les conseils municipaux et appeler à des assemblées d’habitants pour débattre des options à prendre.

La fin programmée des communes

Ce qui se décide aujourd’hui sous couvert de simple réforme institutionnelle, c’est l’échelle à laquelle les questions qui font notre quotidien doivent être prises et par qui. Les communautés de communes, dans les plans des gouvernants, veulent se substituer aux communes et aux départements, elles seront bientôt le seul échelon décisionnel en deçà de la Grande Région. Les transferts de compétences progressifs (périscolaire, assainissement, eau, santé, tourisme, foncier...) vont vider les communes de leur contenu et des quelques marges de manœuvre qui leur restent. Insensiblement, l’État, appliquant strictement la restructuration de la “gouvernance” en cours à l’échelle européenne, aura eu raison, en quelques réformes, du dernier échelon “démocratique” qui faisait encore sens, qui suscitait encore la confiance des “administrés” : la commune. En lieu et place nous aurons, comme c’est déjà le cas ça et là, comme c’est tout à fait le cas dans les “métropoles”, de nouvelles baronnies, de nouveaux fiefs qui feront la part belle aux notables et aux professionnels de la politique.

Coopération

Face à cela, quelques élus et de nombreux habitants se sont mis en tête de proposer un autre scénario sur la Montagne limousine (Plateau de Millevaches et Monédières). Un scénario qui prend comme point de départ le mot “coopération”. Qui la conçoit comme étant le fait d’entités (communes) sensiblement égales en taille et en besoins, qui la conçoit aussi comme donnant toute leur place aux habitants, qui la conçoit en tout cas comme contraire à cette nouvelle concentration du pouvoir qui ne dit pas son nom. Une communauté de commune rurale, de moyenne montagne, qui sait que la question de sa survie, de la relance de ses activités, son attractivité pour de nouveaux habitants, ne viendra certainement pas de son rattachement à un pôle métropolitain régional, mais bien de son inventivité propre. La ruralité a ses enjeux propres, l’agriculture, l’eau, la forêt, l’activité, les services à la population dans des bourgs et des villages disséminés, la mobilité comme enjeu majeur et l’accès aux services et aux loisirs en général se posent ici de manière tout à fait singulière.

Fiertés

Qui plus est, et on ne peut plus longtemps faire comme si cet aspect était sans importance, ce territoire rural, de moyenne montagne a une histoire propre, des manières de faire propres qui suscitent chez ses habitants un attachement particulier, une forme de fierté aussi. Fierté d’être resté quand tout le monde partait à la ville, fierté d’être revenus, fierté d’être venus s’installer, fierté à l’unisson d’accueillir de nouveaux habitants venus d’autres horizons, fierté enfin de se tenir ensemble dans l’adversité. La création du Parc naturel régional de Millevaches en limousin en avait été une première reconnaissance, insuffisante cependant puisqu’on l’a confiné à des missions essentiellement patrimoniales.

Refuser l’impuissance

La taille et les contours exacts d’une telle entité territoriale restent à définir, l’État ne nous laisse que peu de temps pour y parvenir et les fatalistes de circonstance tentent déjà d’épuiser les bonnes volontés. Mais la possibilité est toujours ouverte, rien ne nous empêche au fond d’y parvenir sauf les tergiversations et le manque de courage éventuel des élus. La décision reviendra à la fin aux conseils municipaux. Faisons en sorte qu’il aient quelque chose sur quoi décider en conscience et qu’ils ne soient pas que la chambre d’enregistrement de décisions prises dans de petits cénacles de gens autorisés. Dans une période où tout semble confiner les habitants à l’impuissance, où les élus locaux eux-mêmes ne voient plus bien ce qu’on leur laisse décider, où cela se traduit immanquablement par de la défiance, par la montée du ressentiment, (qui finit toujours par faire le lit du fascisme) il est des raisons plus anecdotiques pour se mettre en mouvement. Et si d’aventure nous devons ne pas arriver à obtenir satisfaction, nous aurons en chemin consolidé nos liens et posé les bases

d’une vraie coopération entre communes rurales en deçà de cette réforme territoriale où nous n’avons strictement rien à gagner.

Carte 3 : La proposition d’une com com de la Montagne limousine



Une communauté de commune homogène

La communauté de communes de la Montagne limousine qui pourrait naître d’une fusion entre la com com Bugeat-Sornac et la com com Vézère-Monédières n’a rien d’absurde. Au contraire ! Une analyse démographique montre une homogénéité et l’absence de risque de voir la nouvelle circonscription phagocytée par une “capitale” ou une ville centre. Regardons les chiffres : la com com Bugeat-Sornac compte 4 300 hab. et celle de Vézère Monédières 4 900 hab. Leur fusion, même avec quelques pertes vers Ussel (Sornac, St-Sétières...), permet sans problème de dépasser le seuil de 5 000 habitants fixée par la loi NOTRe. Si on y ajoute quelques communes creusoises (comme Faux-la-Montagne et La Villedieu) on constate que les densités de population, le relief, l’altitude, la végétation, la taille des communes (seulement 2 communes de plus de 1 000 habitants, mais avec trois autres qui s’en approchent), l’éloignement de toute “grande” ville, etc. montrent une beaucoup de

Par ordre décroissant les populations des principales communes

Treignac	1400
Chamberet	1350
Bugeat	860
Sornac	840
Peyrelevade	810
Le Lonzac	780
Affieux	370
Faux la Montagne	370
Tarnac	310
Saint-Sétières	270
13 communes entre 100 et 200	
9 communes de moins de 100	

points communs. Les Monédières se distinguent cependant avec une densité de population double de la com com de Bugeat-Sornac, les 3 principales communes entre 300 et 400 mètres d’altitude, 2 villes autour de 1 400 habitants et la proximité de Tulle (ville distante de 28 km).

Le Limousin, un territoire essentiel de l'Aquitaine !

Plus que quelques jours et la région Limousin, du moins son incarnation institutionnelle, aura vécu. Regroupée avec l'Aquitaine et le Poitou-Charentes, elle va se chercher une nouvelle identité, une nouvelle manière de fonctionner et... un nouveau nom ! Les historiens du Limousin réunis en conclave cet été n'ont pas hésité : il faudra l'appeler Aquitaine ! Nous publions leur argumentaire.

Quel nom donner à la grande région qui va rassembler Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ? Ce nom est tout trouvé : c'est l'Aquitaine. Évident pour les historiens, ce point de vue peut surprendre nos contemporains. Afin d'éclairer le débat, faisons brièvement le point sur cette question.

Un anneau au doigt de Richard Coeur de Lion

Au fil des siècles, le territoire désigné sous le nom d'Aquitaine a bien sûr fortement varié. Quelle région ne peut en dire autant ? La Gaule est divisée en trois parties, disait Jules César : la Belgique, l'Aquitaine et la Celtique. Au IV^e siècle, les deux provinces d'Aquitaine première et seconde formaient un immense territoire s'étendant de la Loire à la Garonne et de l'Océan à l'est du Massif central. Au VIII^e siècle, les premiers ducs d'Aquitaine contrôlaient sensiblement ce même espace, hormis la région de Bordeaux aux mains des Gascons ; le Quercy, l'Agenais et le Rouergue, de plus en plus tournés vers Toulouse leur échappaient aussi. Le royaume d'Aquitaine créé par Charlemagne en 781 était en revanche beaucoup plus vaste, allant de la Loire aux Pyrénées et de l'Atlantique à l'Auvergne, même si le pouvoir réel résidait dans les grands comtés du nord : Poitou, Berry, Auvergne et Limousin (ancien territoire des Lémovices : Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Confolentais, Nontronais). C'est précisément à Limoges que le fils de Charles le Chauve, Charles l'Enfant, fut couronné roi d'Aquitaine en 855. Au cours des X^e et XI^e siècles, les comtes de Poitiers, cumulant aussi le titre de comte de Limoges, se parèrent du titre de duc d'Aquitaine puis devinrent également ducs de Gascogne. Limoges, "fleur de duché", conserva dans cet ensemble un rôle essentiel jusqu'au XII^e siècle au moins, comme lieu de couronnement des ducs : c'est en cette ville que Richard Coeur de Lion fut investi en tant que duc d'Aquitaine vers 1170, en passant à son doigt l'anneau de sainte Valérie. L'abbaye Saint-Martial, dont les fouilles archéologiques révèlent actuellement les vestiges carolingiens et romans, tenait de toute évidence un rôle majeur dans ce rituel hautement symbolique.

Retour au bercail occitan

En cette année 2015 qui la voit perdre son statut de métropole régionale admis/conquis comme un acquis naturel de l'histoire, Limoges rejoint au sein d'une Aquitaine en gestation son bassin linguistique, voire sociologique, occitan de toujours, dans lequel on retrouve les attributs d'un grand Sud-Ouest à la forte identité : le verbe, le rugby, les spécificités alimentaires et familiales, les tropismes économiques et universitaires. Le refus viscéral dès les années 1970 de tout rattachement administratif au Massif central ne doit pas être perçu

Revendiquer le beau nom d'Aquitaine

Aujourd'hui, le nom "Aquitaine" évoque surtout l'époque des Plantagenêts, avec les flamboyantes figures d'Aliénor et de Richard Coeur de Lion, sur fond de troubadours et d'amour courtois à la cour ducale de Poitiers. Ainsi les deux duchés d'Aquitaine et de Gascogne réunis, avec leur trois villes principales (Limoges, Poitiers, Bordeaux) préfiguraient alors de manière étonnante ce que va être la grande région. Mais sous Philippe Auguste et Louis VIII, le territoire contrôlé par les Plantagenêts fut bientôt réduit à la Guyenne (évolution phonétique d'Aquitania) où Bordeaux s'imposa comme ville centre aux XIII^e - XV^e siècles. Sous l'Ancien Régime, l'intendance de Guyenne ou de Bordeaux s'étendait de la Gironde et de la Dordogne aux Pyrénées-Atlantiques. La région de programme créée en 1955 reprit en gros ces contours, qui restent ceux de la région actuelle. Mais elle ne correspond finalement que très partiellement à l'Aquitaine historique qui va renaître avec la grande région, au sein de laquelle les identités infrarégionales retrouveront toute leur vigueur : Limousin, Périgord, Poitou, Agenais, Saintonge, Angoumois, Béarn et Pays basque etc. C'est pourquoi il nous semble que les habitants du Limousin mais aussi de Poitou-Charentes, qui constituent le cœur historique de l'Aquitaine, ne devraient avoir aucune réticence à ce que leur future région reprenne ce beau nom, mais qu'au contraire ils devraient le revendiquer. Ils ont de sérieux titres à faire valoir pour cela !

Rencontre des Historiens du Limousin, août 2015

*"Un nom pour la nouvelle Grande région" : Il y a même un site pour ça !
www.magranderegion.fr*



carte du duché d'Aquitaine dans le royaume de France

Plus nous nous éloignons, plus nous nous rapprochons !

Les communicants du Conseil régional ne manquent pas d'air en écrivant en une du journal de la région : "Grâce à la nouvelle région, nous serons plus forts, plus attractifs, plus proches des habitants !" Plus proches ?! Lors de la fête de la Montagne limousine une pseudo présidente d'une super grande com com imaginaire a enfoncé le clou... car quitte à nous prendre pour des imbéciles, autant ne pas lésiner sur les moyens.

Vous le savez, notre nouvelle communauté de communes Grand Sud Europe (Big South Europa), est née de la fusion de 3 communautés de communes : Nord Espana, Aquitaine-Grand Languedoc-PACA et Plaine du Pô-Venezia. Cette fusion n'est pas le fruit du hasard. Elle est née du besoin pressant que tous nos territoires ressentent de s'unir pour mener dans les conditions optimum d'efficacité et de productivité la grande bataille des territoires. Il est fini le temps où l'on pouvait encore penser son avenir à l'échelle de 600 ou 800 communes. Nous avons acté ce passage à l'intermodularité des espaces qui oblige aujourd'hui à penser global pour agir global. Nous savons qu'il nous faut davantage mutualiser, hier avec nos voisins régionaux, aujourd'hui avec nos voisins nationaux. Nous devons reconfigurer les linéarités monocéphales

de nos architectures territoriales pour atteindre les impacts performatifs d'une démocratie spatio-régénérative. Ce projet, notre projet, est un défi, un challenge, que nous devons relever. Mais c'est aussi une chance pour des espaces comme les vôtres, qui, sans leur relation symbiotique avec la métropole, ne seraient plus, malheureusement, que des déserts (...).

Chers amis, et je voudrais terminer par cela, le plus important c'est la relation que nous entretenons ensemble, vous et Grand Sud Europe – Big South Europa. Et si vous me permettez je voudrais faire un retour en arrière. À l'époque votre plateau de OneThousand cows appartenait à une région qui s'appelait le Limousin – j'explique pour les plus jeunes qui n'ont pas connu cela. C'était une toute petite petite région, toute riquiqui. Elle a fusionné avec deux autres régions, et comme on l'a dit à l'époque cela lui a permis de devenir plus forte, plus attractive et plus proche de ses habitants. Plus tard, nous avons voulu faire mieux et nous avons fusionné dans la grande région Aquitaine-Grand-Languedoc-PACA. Et là nous avons été encore plus forts, encore plus attractifs, et surtout encore plus proches des habitants. Et maintenant avec Grand Sud Europe – Big South Europa, nous sommes encore une fois plus forts, plus attractifs et plus proches de vous. Oui, c'est merveilleux, plus nous nous éloignons et plus nous nous rapprochons !

Voir grand, toujours plus grand, jusqu'à s'y noyer

Didier Hodiamont, homme d'affaires belge, porte le projet d'un parc d'attraction autour de la musique qu'il espère voir naître sur le site de Chauffaille à Coussac-Bonneval (Haute-Vienne). Le Populaire annonce que "le parc comprendra notamment six ou sept instruments géants, quarante-et-une attractions musicales, un tunnel amoureux, un spectacle nocturne, un petit train qui s'arrêtera au cœur d'un piano géant, un petit bateau s'arrêtant ici et là pour écouter diverses musiques du monde (du type de l'attraction Small world à Disneyland), la possibilité de se retrouver au cœur d'un orchestre symphonique, une volière géante, un potager musical (avec des plantes qui produisent des sons amplifiés), des manèges pour enfants, etc." Le président de la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix, propriétaire du site, espère voir le projet se concrétiser, "parce qu'on ne peut pas passer à côté d'une telle opportunité qui amènerait la création d'une centaine d'emplois". Jan dau Melhau, lui, crie au fou !

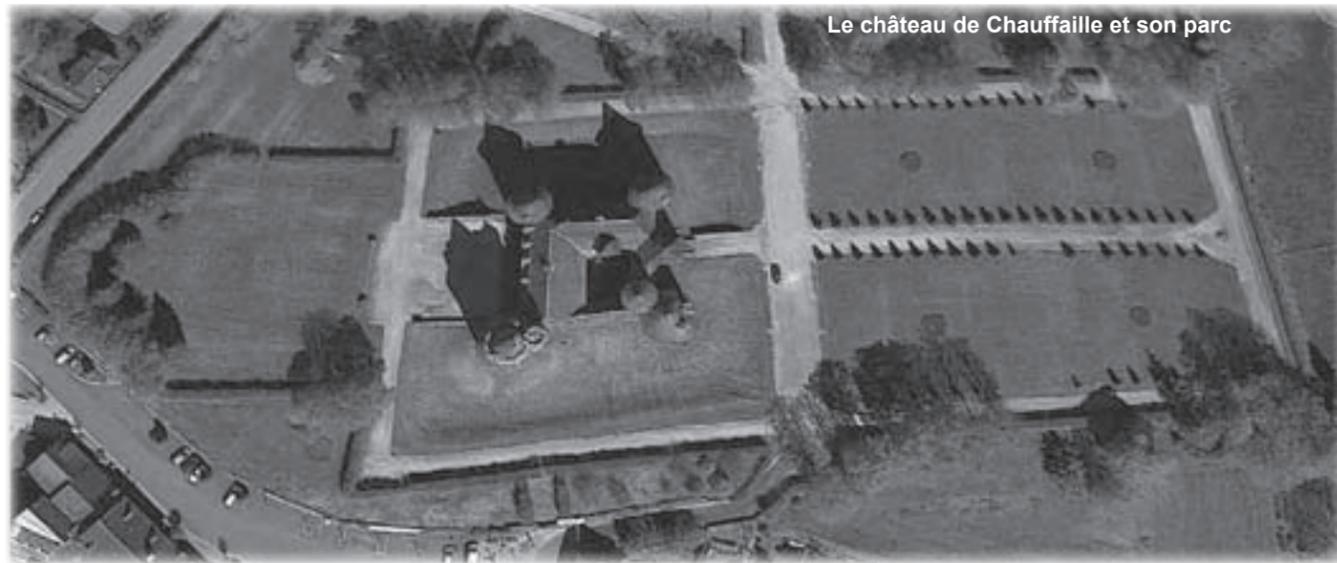
Un fou des plus dangereux a jeté son dévolu sur le domaine de Chauffaille dans la commune de Coussac-Bonneval, s'appêtant à prendre tout un pays au filet dévastateur de sa folie. Une société soucieuse de sa survie s'empresse de l'interner, nous à Naugeat où sont des gens de folie bien plus douce et bien moins dommageable aux autres sinon à eux-mêmes. Ce fou se dit gars mélomane, mais il faut replacer les syllabes en leur bon ordre, ce qui le restitue pleinement comme mé-gars-lomane. Et ce mégalomane d'opérette veut opérer chez nous. Son projet : faire un parc d'attraction musical dont le gigantisme rend incrédules les plus naïfs. Ah ! les parcs d'attraction. Les parcs de loisir, sur tous les thèmes, tous les tons ! Il manquait bien celui-là à notre bonheur ! Comme si la musique avait besoin d'un parc ! Comme si l'on devait parquer la musique ! J'en appelle à Gaucelm Faidit qui passa par ici pour d'Uzerche aller à Châlus déplorer la mort du roi Richard. J'en appelle à Antoine Decond qui, de son fifre, y mena si souvent la danse.

Folie mégalomaniaque

Ah ! les parcs de loisir sécrétés par la société du même nom, la société vouée au loisir et la vie comme un vaste loisir obligé, organisé, planifié, parqué. Le triomphe d'*homo festivus*, le dernier avatar de l'homme qui ne peut être qu'éminemment collectif, grégaire, a cordelhada, a tropelada... Certes le domaine de Chauffaille, depuis la fin des forges, nous a habitués aux tentatives et tentatives les plus diverses, les plus absurdes, les plus incongrues, les plus délirantes, comme s'il avait la maligne vocation de les susciter (1). Mais d'aussi extravagante, on en était tout de même à la veille. Eh bien mais la veille est là, notre aujourd'hui, notre avenir. Il faut dire que cette folie mégalomaniaque est bien partagée, la démesure fascine les foules qui courent au viaduc de Millau comme, en son temps, elles courent à la tour Eiffel ; démesure que rend possible, facile même (et donc souhaitable !) la puissance technique de ce qu'on continue d'appeler une civilisation, à qui l'on fait la grâce, mieux, d'être la définition même de la civilisation. Les grands ensembles, les grandes surfaces, la grande région, les grands cantons, les grandes communautés de communes (quatre pour la Creuse!), la grande agglomération ("Plus près de vous !", comment osent-ils ?), les grandes concentrations de veaux, de poules, la grande usine, la grande scierie, les grands troupeaux (je pense à nos trois vaches !), la ligne à grande vitesse, le grand stadium, l'Aquama-chin et le Zénith, et les milliers d'hectares de résineux, les milliers d'hectares de pommiers sous plastique, etc. etc., les grandes destructions de tous ordres ! Voir grand, toujours plus grand, jusqu'à s'y noyer, jusqu'à disparaître.

La mesure des choses

Et tout ça au nom de la compétition et de cette marche forcée en avant. En avant où ? De quoi ? Comme si la vie c'était "marche ou crève", comme si la vie se résumait à "que le meilleur gagne" ! Alors que tout être sensé devrait souhaiter le primat de l'individu accompagné par la petite communauté



Le château de Chauffaille et son parc

autonome, du sens de la mesure, de la proximité, de la polyculture, de la variété (pas la variététoche!), de tout ce qui est à taille humaine, amical, équilibré, respectueux. Oh mais, ce discours, on le tient ! En faisant par ailleurs tout ce qui le nie ! Et là, à Coussac, il faut bien prendre la mesure des choses. Pour drainer et loger les dizaines voire centaines de milliers de jobards que l'on attend parce qu'on les désire, il faudra des routes autrement conséquentes qu'elles ne sont actuellement, avec des vire-couillons, des bretelles, des ceintures, des ourlets, des ci, des ça, que sais-je ? Des hôtels, le bourg promu petite ville, et nous autour, nous "bénéficierons" pleinement de ce mouvement, de ce chambardement, des pollutions et autres nuisances afférentes, du bruit notamment. Du bruit au nom de la musique ! Il faudra que la bagnole, à tout beringue, coure de Chauffaille à l'autoroute, on trouvera là même de quoi justifier un peu plus l'injustifiable, le grotesque projet de cette ligne à grande vitesse Poitiers-Limoges que l'on devrait bien prolonger jusqu'à Coussac-tout-le-monde-descend pour y acheminer les Parigots ! Que n'entendra-t-on pas ?

On vous conduit à l'abattoir

Mais personne n'y croit. Tout le monde pense tout ça irréalisable. Et d'ailleurs cette pensée-là arrange bien tout le

monde ; les gens en leur apathie naturelle, cette incrédulité les garde bien de réagir, de résister, de s'engager, de s'opposer. Moi je sais que plus les projets sont aberrants, démentiels, incroyables, plus ils ont de chances de trouver un écho favorable et d'aboutir, parce que le temps qu'il nous est donné de vivre est voué à la folie, il est lui-même pris d'une sorte de folie, de vertige, où gigantisme et vitesse précipitent l'humanité vers sa fin.

Vous verrez que les pouvoirs publics donneront à ce fou ce que sa Belgique natale, plus raisonnable il faut croire, lui a refusé. On lui donnera du fric (notre fric, le nôtre!), on lui

Au fou !

agrandira les routes, on lui goudronnera des hectares de parkings, on subventionnera ses instruments monstrueux, on lui offrira des vigiles, on l'aidera à faire de ce Coussac encore trop bourg rural mal dégrossi une véritable ville moderne en diable ! Vous verrez aussi que les Limousins ne bougeront pas, recevront ça comme une fatalité, une de plus. On est fataliste par nature et en plus, à force d'élever des veaux, ça a déteint, on est devenu des veaux, on rumine et c'est tout. Ensuite on vous conduit à l'abattoir... au parc d'attraction. Seuls bougeront peut-être face à l'étranger, les étrangers, je veux dire ceux qui sont chez nous venus d'ail-

leurs parce que le pays leur plaisait et qu'ils tiennent à le garder comme il est, pour ce qu'il est, ambiguïté comprise certes... Et moi, vieux type qui voudrais bien être tranquille à deux lieues à vol d'oiseau de Chauffaille, je vais devoir ajouter quelques couplets à la chanson que je fis il y a tout juste quarante ans contre la venue de l'armée sur cette terre que je souhaiterais nourricière tout simplement, au sens paysan du terme. On avait, à sa grande époque, forgé à Chauffaille, les meilleurs outils ! Mais les paysans, cherchez-les, si vous en trouverez un au milieu de ces agro-industriels !

Faites-moi mentir

Peut-être viendra-t-on me demander, comme dernier des Mohicans pour, en blouse et sabots, aller de ma vieille amuser la galerie contre quelques cacahuètes au pied des piano et autre violoncelle aussi dérisoires que colossaux. Allons Limousins, faites-moi mentir, levez-vous contre cette folie dont la conséquence serait à l'évidence le saccage du site mais aussi le saccage du pays. Ne vous laissez pas prendre à ce énième miroir aux alouettes et ne soyez pas victimes, une fois de plus, de ce "chabatz d'entrar" dont on nous fait armoiries, dont on use et abuse et qui fait qu'en Limousin, c'est journée porte ouverte tous les jours que Dieu fait, on y entre comme dans un moulin, avec le grain le plus douteux ! Nous dirons au contraire à ce type ce qu'on dit traditionnellement aux indésirables: "M'enuiatz de res, mas avetz 'qui vôstra cana e vôstre chapeu, la pôrta es darrier vos!"

Jan Dau Melhau, Royer de Meuzac (87)



(1) Cette malédiction tient peut-être au geste indélébile du comte Henri de Montbron faisant couper le maître chêne du domaine, le plus beau de la région (1,70 m de diamètre), pour en faire le joug qui porte le bourdon du Sacré Coeur de Montmartre, la plus grosse cloche qui soit en France, 17 tonnes, pas un gramme de moins ! Là, déjà, le gigantisme ! Il fallait que cela s'entendît ! Enfoncez-vous ça dans la tête ! Quand on sait que ce Sacré Coeur, cette pâtisserie comble de laideur fut érigée pour absoudre Paris (et donc la France puisqu'ils sont synonymes !) du grand péché de la Commune... Maudit soit le comte et bénie soit la forge aux outils de paix.

Reviendrons-nous le 11 novembre à Gentioux ?

Guerre de communiqués cette année à Gentioux avant la traditionnelle cérémonie pacifiste et antimilitariste du 11 novembre devant le monument aux morts où un orphelin désigne du poing la fameuse sentence : "Maudite soit la guerre". Derrière ce qui pourrait passer pour un Clochemerle militant, se pose la question : à qui appartient ce monument ? À qui appartiennent les cérémonies qui s'y déroulent ?

Le communiqué qui a déclenché les hostilités

Tout a commencé avec un communiqué du CLAMMG (Comité laïque des amis du monument aux morts de Gentioux) et de la Fédération de la Creuse de la Libre pensée. Adressé aux "organisations, aux militants et aux élus qui participent au rassemblement pacifiste du 11 novembre 2015 à Gentioux", daté du 2 novembre, il relate une "réunion de travail" du 30 octobre 2015 tenue à la demande de "Madame le maire, avec le représentant du CLAMMG, trois gendarmes, l'instituteur et trois représentants de la population." Il y fut question des "incidents du 11 novembre 2014", de la "mise en place d'un service d'ordre visible et clairement identifiable", de "diffusion de consignes..." Il est alors précisé qu' "aucune banderole ou bannière ne devra être déployée autour du monument pendant la cérémonie municipale (...) aucune invective, aucun cri, aucun sifflement hostile." Bref, hors la parole officielle de la mairie et de la Libre pensée, c'est : silence dans les rangs !

Réaction : "Comiques nuées"

Aussitôt une première réaction d' "habitants du Plateau" s'exprime. Après "l'incroyable communiqué" (résumé ci-dessus), les signataires de ce texte à tonalité situationniste rappellent que "le monument aux morts de Gentioux, ostensiblement antimilitariste et porteur d'un message de défiance envers ceux qui organisent les guerres et y envoient crever les petites gens, a toujours été méprisé par les institutions de la République, sans doute eu égard à leur propre rôle dans les massacres..." Ce communiqué invite "les participants au rassemblement à prendre toute initiative comique à même de renvoyer à leur ridicule celles et ceux qui prétendent faire taire les banderoles, bannières et autres cris de révolte ou de dégoût."

Un appel au calme

Devant la situation qui pointe et qui annonce un 11 novembre particulièrement mouvementé, quelques habitants de Gentioux réagissent. Leur communiqué exprime le souci de bien expliquer la position des antimilitaristes, notamment en ce qui concerne le 11 novembre 2014 avec l'évocation de la mort de Rémi Fraisse, pour être mieux compris d'une population avec laquelle ils ont des contacts quotidiens. "Même si certaines personnes ne sont pas de très bonne volonté, font des amalgames, ne sont pas très tolérantes, on est plusieurs à ne pas pour autant abandonner l'espoir de voir l'ambiance à Gentioux s'améliorer un peu, pour qu'au moins on puisse se parler sans trop de méfiance ou d'hostilité injustifiées."

Ne pas y aller

Un quatrième communiqué sort quelques jours plus tard sous le titre : "Pourquoi nous n'irons pas à Gentioux le 11 novembre". Il a été diffusé par courriel puis distribué en tract à l'entrée du bourg de Gentioux le 11 novembre. Au vu de la manière dont est envisagée la cérémonie, ses auteurs considèrent que le 11 novembre à Gentioux n'est plus un rassemblement antimilitariste : "Qu'est devenue cette cérémonie pour devoir s'assurer de la présence d'une milice pour museler toute expression jugée, par avance, malvenue, lors de son déroulé ? (...) Décidément, cette année, c'est en n'y allant pas qu'on rendra hom-

mage à tous les fusillés pour l'exemple, à toutes celles et ceux qui s'opposent à l'instauration d'un ordre inique qui mène notre monde à la ruine (...) À bas toutes les polices politiques, vive la pensée libre !"

Un 11 novembre ordinaire

La Montagne du 12 novembre qui relate la cérémonie de la veille note que "41 personnels des forces de l'ordre (ex RG et gendarmes compris) étaient requis pour assurer la surveillance des lieux, mais que "tout s'est bien passé". Parmi ces vaillants représentants de l'ordre, un gendarme a filmé toute la manifestation. "L'organisateur, Régis Parayre, n'a pas mâché ses mots contre ceux qui voulaient rééditer "les incidents" de l'an dernier : "Pour ceux qui l'ignoraient encore, en amont de notre rassemblement, une partie de la planète du Plateau s'est emballée dans le registre de l'ignoble." Bref, la Libre pensée n'a guère le goût pour la pensée libre..."



Souriez ! vous êtes filmés !

Un laïcisme extrémiste et sectaire

Pourquoi y-a-t-il une si belle entente, à première vue contre nature, entre la Libre pensée et le CLAMMG (représentés par Régis Parayre) et Dominique Simoneau, maire de Gentioux ? Deux motifs de rapprochement existent entre eux. Le premier est qu'ils communient dans un laïcisme jacobin, extrémiste et sectaire. Dominique Simoneau s'est illustrée, avant et après son élection, par une attitude constamment hostile aux nouveaux habitants de la commune et à ceux qui les soutiennent. Ainsi, a-t-elle tenté (heureusement en vain) d'obtenir la radiation des listes électorales de ceux qui habitent dans des yourtes. Par ailleurs, un des reproches essentiels qu'elle formule à l'égard des néo-ruraux concerne quelques (rares) familles qui scolarisent leurs enfants à la maison. Elle le ressent comme une atteinte intolérable au monopole de l'école publique. Du côté de la Libre pensée, organisation plus que centenaire, la diversité idéologique des adhérents (avec notamment des libertaires et divers socialistes) n'est pas reflétée chez ses dirigeants qui sont presque toujours des trotskistes de l'espèce la plus sectaire (pour les initiés : les lambertistes du Parti des Travailleurs). La Libre pensée s'est par exemple illustrée en Limousin par ses attaques contre la Calendretta (école occitane). En invoquant le fait qu'il s'agit d'une école privée (même si elle est associative et non confessionnelle), elle a demandé et obtenu la suppression de la subvention que lui attribuait le conseil régional. Par ailleurs, c'est une organisation qui continue à diffuser en boucle

SERVICES D'ADOPTION
DE RÉCUPÉRATION



Philippe Gady

des attaques contre les "curés" qui datent de 1905 alors que les menaces religieuses actuelles sont tout autres.

Co-propriétaires du monument

Seconde raison : ils adoptent l'une et l'autre la même posture de co-propriétaires du monument de Gentioux et de cogestionnaires des manifestations qui s'y déroulent. Ceux qui étaient à Gentioux ce 11 novembre ont pu remarquer que, sans doute intimidés par le communiqué du 2 novembre, les groupes présents arboraient de modestes signes distinctifs (drapeaux, bannières) alors que la Libre pensée déployait une immense banderole. Ainsi, nul ne pouvait ignorer quelle place était assignée aux uns et aux autres. Lorsque les signataires du communiqué faisant suite à la réunion du 30 octobre parlent des "incidents" du 11 novembre 2014, ils oublient de préciser que les esprits s'étaient un peu échauffés parce que les organisateurs avaient refusé de laisser lire au micro un communiqué évoquant la mort de Rémi Fraisse, tué par une grenade de la gendarmerie 20 jours auparavant. La réunion du 30 octobre en présence de la gendarmerie officialise l'institutionnalisation d'une manifestation qui a progressivement perdu de son caractère contestataire et opposé à l'ordre dominant.

Ne nous laissons pas déposséder

La question se pose donc de savoir quelle attitude ceux qui ne se reconnaissent pas dans cette institutionnalisation vont pouvoir adopter à l'avenir. Pour ma part, je ne souhaite pas renoncer à ce rassemblement et je ne pense pas non plus qu'il y ait un intérêt quelconque à s'opposer frontalement aux "officiels". Il me semble possible de s'accorder sur trois points. 1) Il n'a jamais été question d'empêcher la mairie de Gentioux de procéder à sa cérémonie. Cela a toujours été le cas, y compris en 2014, où la mairie a retardé arbitrairement son déroulement. 2) Quant à la manifestation des pacifistes et antimilitaristes, elle peut être coordonnée par le CLAMMG, à condition que la parole ne soit pas refusée à certains et que les modalités de participation ne soient pas autoritairement formatées mais librement débattues entre tous. 3) Cette manifestation se caractérise par des expressions multiples, même si elles sont parfois contradictoires. De la libre parole naissent des débats féconds. Dans le calme, mais sur des positions antimilitaristes affirmées avec force, continuons à participer à ce rassemblement qui permet la rencontre de ceux qui aspirent à une société débarrassée de la guerre et des militaires. Ne nous laissons pas déposséder de ce moment !

Jean-François Pressicaud

De la liberté et de la pensée

Nous voilà rassurés : la cérémonie du 11 novembre devant le célèbre monument aux morts de Gentioux, a eu lieu cette année dans le calme qui convient. Pour cela, diverses organisations, dont La Libre pensée, s'étaient mobilisées autour de Madame le maire pour en assurer le bon déroulement. Cependant, qui, parmi ces participants "qui ont pris leurs responsabilités" (sic), s'est interrogé sur les causes de l'agitation qui s'était manifestée le 11 novembre de l'an dernier ? La question de savoir pourquoi l'ambiance de cette cérémonie avait subitement changé en 2014 aurait pu être le point de départ de leur réflexion, l'axe principal de leur pensée. Car en arriver cette année à interdire les banderoles, séparer les groupes de manifestants, tenir à distance le bas peuple avec - cerise sur le gâteau - un service d'ordre gentiment prêté pour l'occasion par les "libres penseurs", voi-

là bien là une étrange façon de libérer la pensée...

Depuis les dernières élections municipales, on avait déjà pu constater que Madame Simoneau avait des manières particulières de préserver les libertés de ses administrés, dans leurs choix de vie, de travail, de convictions... Mais elle n'a visiblement pas compris qu'elle avait reçu en héritage, avec son mandat, autre chose qu'un banal monument qu'il suffit de fleurir deux fois par an, après avoir lu docilement le discours prémâché qu'envoie le ministère de l'Intérieur. Il est intéressant aussi de voir avec quel zèle les prétendus défenseurs des libertés s'en accommodent. On frémit à l'idée que cette coalition incongrue puisse faire des émules dans d'autres circonstances.

Maryse Villain

La Courtine 1917, Gentioux 1922 : quel lien?

En 1917 des soldats russes qui se mutinent dans le camp de La Courtine sont décimés par l'armée française. En 1922 à Gentioux le conseil municipal décide d'ériger un monument aux morts de la guerre de 14-18 avec la mention "Maudite soit la guerre". Michel Patinaud met en parallèle ces deux moments de notre histoire locale.

Le 19 septembre 1917 prenait dramatiquement fin la mutinerie d'un bataillon de soldats russes à La Courtine. Le 11 novembre 2015 a eu lieu une cérémonie pas comme les autres, et désormais traditionnelle, devant le monument aux morts de Gentioux. Je ne ferai l'injure à personne de rappeler les événements. Toutefois, la énième sortie d'un documentaire sur la fameuse mutinerie m'interpelle (fameuse dans le sens où qui aujourd'hui "ne sait pas", pour moi "ne veut pas savoir"). Cette actualité m'interpelle de deux façons. Tout d'abord, historien, cinéphile, et connaisseur du Plateau – les lieux et leur histoire – je me demande bien ce que vient faire ce nouveau documentaire commandé par France 3 (c'est le troisième sur le sujet). Ensuite, à l'issue du débat suivant la projection, le vendredi 6 novembre à Limoges, une question fort pertinente m'a particulièrement intéressé. Un spectateur s'adresse au cinéaste (Pierre Goestchel) : "Pouvez-vous nous dire s'il existe un rapport entre la mutinerie de 1917 et l'érection un peu plus tard du monument de Gentioux?" Lecteur, et auteur occasionnel d'IPNS, je vous livre une réponse très personnelle.

La grande boucherie

Un rapport ? Oui, ces deux événements sont liés à la grande boucherie de 14-18. Oui, ces deux faits sont distants de 28 kilomètres. Oui, il existe bien une stèle au cimetière de la Courtine qui proclame (en russe) : À bas la guerre ! Mon oui s'arrête là. Parce que le silence sur la mutinerie a tout de même régné très longtemps. Et ce silence n'est pas dû qu'à la censure entourant tous les faits militaires de cette période (Voir la circulaire du Préfet de la Creuse d'octobre 1917 aux Archives départementales de Guéret). Le moins qu'on puisse dire est que l'épisode n'est pas glorieux, ni pour l'armée française, qui n'est pas restée "la grande muette" pour l'occasion (800 obus tirés en 24 heures sur les mutins), ni pour la frange russe du contingent restée fidèle au gouvernement provisoire d'alors (le gouvernement Kerenski). Fidèle ? Cela mériterait d'ailleurs d'être creusé. Donc canonnade en règle, puis corps à corps, avant la reddition définitive et la poursuite de la répression sous d'autres formes : 9 morts. Un élève de CP comprendrait qu'il y a là une ambiguïté mathématique.

Le retour des survivants

Quinze mois plus tard, des dizaines de milliers de jeunes Limousins étaient rentrés "au pays", du moins les vivants, les mutilés, tous traumatisés... Parmi eux, Jules Coutaud, de Gentioux, qui connaissait parfaitement la question, ayant été gazé. Il prit en tant que maire, avec son conseil municipal, l'initiative de l'érection d'un monument aux morts pour le moins original. Pas original dans nos têtes d'aujourd'hui. Original par rapport à ce que demandait et attendait le gouvernement de la France issu des élections de 1919

(la chambre des députés dite "bleu horizon"). Je vous renvoie pour plus d'informations à différents articles déjà parus dans IPNS (présentation du livre de Rémi Adam : "1917, la révolte des soldats russes en France" IPNS n° 23, "Les monuments aux morts du Plateau, entre pacifisme et patriotisme", IPNS n°27, et l'article de Gérard Monédiaire dans IPNS n°47).

Une chape de plomb mémorielle

Il y eut bien une "chape de plomb" mémorielle sur La Courtine. Certes, les documents et les témoignages manquent, pour des raisons diverses. Je vous livre ici une anecdote. Comment et pourquoi les archives du contingent russe, conservées dans des caisses en bois, ont-elles échappé aux autorités militaires françaises pour se retrouver 100 ans plus tard dans la bibliothèque de l'Université new-yorkaise de Columbia? Parce que des régiments "yankees" ont succédé aux Russes dans le camp fin 1917, pour préparer leur envoi au front... Mais cette donnée chronologique n'explique pas pourquoi ? La population de la Courtine et des communes environnantes avait été évacuée le 14 septembre 1917. On sait, il existe quelques témoignages assez tardifs et pas mal de photos, que de nombreux liens de sympathie s'étaient créés entre les soldats russes et la population et que les forces de répression furent souvent huées sur leur passage après leur départ. Une association locale, mais de renommée nationale (La Courtine 1917), travaille activement à étudier et perpétuer cette mémoire (1).

Pacifisme

Je reviens à ma question : quel rapport ? Patience, j'y viens. Je souhaite vous livrer une analyse assez iconoclaste, mais je trouve la platitude de certains travaux historiques assez indigeste. Certains appellent çà la "neutralité", "l'objectivité"... Réfléchissez bien et dites-moi ce que ces deux mots veulent dire. La Creuse des années 1920, comme une bonne partie du Limousin, était gagnée – électoralement, culturellement, philosophiquement – à cette grande idée : le socialisme. Et le pacifisme des Limousins pré-existait à la guerre. Il était un élément constitutif des mouvements socialistes, anarchistes, libre-penseurs, syndicalistes... C'est ce pacifisme-là qui explique le monument aux morts de Gentioux.

Une ignorance volontaire?

Mais il y a à mon sens un argument politique au silence sur La Courtine. En 1922, avait déjà eu lieu la rupture entre ceux qui voulaient garder "la vieille maison" (Léon Blum) et ceux qui croyaient que de l'Est viendrait "la grande lueur". Les socialistes du Plateau (SFIO, lointain ancêtre du PS actuel), très largement majoritaires à gauche face aux communistes, n'ont-ils pas ignoré "volontairement" la mémoire des mutins? Certes, pour cause de censure, on ne savait pas



grand chose. Et pour cause d'éloignement provisoire de la population et des mutins eux-mêmes encore moins. Mais les meneurs de la mutinerie n'étaient-ils pas des bolchéviques ? C'est-à-dire ceux dont les amis – chez nous – avaient contribué à rompre l'unité des socialistes à Tours en 1920 et qui se disputaient désormais le pouvoir local avec eux. Quand, là-bas, à Moscou, on avait décidé seuls d'arrêter la guerre, faisant d'une certaine façon le jeu des Allemands. Voilà, une bonne (?) raison de taire les événements de l'été 1917 à La Courtine!

Que ceux que ce débat intéresse prennent contact avec l'association pré-citée. Chaque grain de sel sera bon à prendre. L'Histoire appartient à tout le monde. C'est comme la guerre et les militaires, il ne faut pas la laisser aux seuls historiens.

Michel Patinaud

(1) Voir son site internet www.lacourtine1917 et ses publications dont la revue "Les cahiers de La Courtine 1917", n°1, remarquable, qui vient de sortir avec des interviews d'historiens et des témoignages de petits-enfants de soldats russes restés en France.



Soldats russes à la gare de La Courtine, sur la banderole : "En avant pour la paix dans le monde" photo Association La Courtine 1917



Le paysan rural comme négation de la métropolisation

Julien Dupoux vient de soutenir à l'université de Clermont-Ferrand une thèse de géographie intitulée "Production et exercice du pouvoir en milieu paysan sur le plateau de Millevaches". Nous publions ici un (court) extrait des 430 pages de son travail, dans lequel il présente la position du paysan du Plateau face à la ville et à ce qu'elle représente en tant que pouvoir sur le territoire rural – ce qu'on appelle aussi la métropolisation.

La ville reste une antithèse possible de la campagne et la figure du paysan comme un habitant de l'espace rural peut devenir une volonté de négation de la ville. Certains mouvements de retours à la terre (et c'est pourquoi le nom de néo-ruraux a été donné à ces migrants) sont volontés de négation de la ville et de ce qu'elle représente : la foule massée, le temps perdu dans les transports, une superficialité des rapports, la coupure avec la nature et la centralisation. S'agissant de politique géographique, ils s'opposeraient par une ruralisation à un phénomène bien nommé et souvent entendu : celui de la métropolisation.

Rats des villes et rats des champs

Mais tous les paysans, loin s'en faut, ne sont pas issus de ce phénomène migratoire. Certains n'ont tout simplement jamais quitté la campagne. Un paysan de Rempnat m'a même déclaré qu'avant d'être politiques, les divergences les plus frappantes pour lui sur le Plateau se trouvaient entre gens issus de la ville et gens de la campagne. Les premiers concevaient la campagne comme un espace récréatif, les autres comme un milieu de vie obligatoire. Il donnait l'exemple des ferrailles agricoles qu'on lui reprochait de laisser traîner alors que la facilité de les éliminer du paysage ne lui semblait pas aller tellement de soi et que les paysans avaient toujours fait comme ça.

"Les politiques sont faites pour les villes"

On peut toutefois se demander dans quelles mesures une technologie paysanne n'a pas été choisie depuis les villes, centres administratifs où s'élaborent des politiques, élisant, dans les campagnes, les paysans les plus dociles à leurs politiques pour les mettre en place. Ces politiques peuvent très bien prendre appui sur des études universitaires ou para-universitaires. "Les politiques sont faites pour les villes, maintenant" disait une habitante de Tarnac qui ne savait pas si elle devait se dire paysanne ou non avec sa simple culture de patates et son blé noir. Lorsqu'il parle de son ancienne activité syndicale, un paysan de Nedde prononce exactement la même phrase : "les politiques sont faites pour les villes". Un éleveur de Tarnac, critiquant la PAC, me tient lui aussi ce discours sur la métropolisation : "80 % des gens habitent en ville, ils sont coupés des problèmes ruraux, ne les comprennent pas, pondent des lois qui ne leur vont pas". Une opposition idéologique serait alors d'ordre culturel : gens de ville et gens de campagne ne se comprennent pas, n'ont pas les mêmes modes de vie, les mêmes soucis, les gens de la campagne seraient donc de potentiels sujets zoologiques pour les gens des villes alors que certains

La ruralisation devient une demande de démocratie

paysans essaient d'aller le moins souvent possible à la ville et rapportent une image superficielle des gens de la ville et de leur goût d'une campagne récréative. Certains paysans, comme celui de Rempnat, rejettent un rôle qui se cantonnerait à être celui de paysagiste pour faire plaisir aux touristes.



Un isolat campagnard relatif

La métropolisation reflète un attrait de la ville et certains ruraux se sont exilés pour trouver des universités, du travail, une vie culturelle qu'ils ne trouvaient pas en campagne, la campagne étant un lieu isolé par des routes torsées, les idées n'y circulant alors que peu. L'historien Alain Corbin montre pourtant, en soulignant le rôle des migrations maçonnières temporaires, la relativité de l'isolat campagnard et une circulation bien présente des idées, y compris dans les villages les plus reculés. On peut dire qu'avec l'habitude de voyager actuelle (pour raisons pratiques et financières), avec internet, l'isolat culturel de la campagne est de plus en plus relatif. Le rejet de la métropolisation, comme certains le soulignent, est un rejet politique, un rejet de la verticalité des politiques et la ruralisation, par conséquent, devient une demande de démocratie : c'est ceux qui vivent la campagne, ceux qui vivent les politiques rurales qui les doivent décider. La métropolisation, sous son aspect purement politique, de dictat des villes, est perçue

Un isolat campagnard relatif

comme une colonisation à laquelle la ruralité du paysan s'opposerait alors.

La ville au centre

La question de la campagne comme l'espace dévolu à une ville n'est pas neuve. Des nominations de "pays" le montrent : la Touraine, le Diois ou des noms comme "l'arrière-pays niçois". L'appartenance de la campagne à la ville est soulignée. Le sociologue Bertrand Hervieu cite Redfield à ce propos : "Il n'existe pas, en premier lieu, de société paysanne ni de paysans, qui ne soient inclus dans une ville ou une féodalité". Certes, on peut voir la campagne comme l'espace exploité par des paysans regroupés dans un village mais l'extension d'échelle des villages aux villes vaut-elle ? Car elle introduit alors un rapport de domination du bourgeois sur le paysan, et non plus seulement sur l'espace agricole. La métropolisation dérive d'une considération féodale où la ville est nécessairement le centre décisionnaire et certains paysans, dans ces "politiques qui sont faites pour les villes" perçoivent des intentions de domination de la part d'urbains pratiquant la politique.

Les paysans aussi utilisent la ville

Les urbains considéreraient alors les paysans comme les travailleurs qui doivent leur fournir des denrées. Dans le grand jeu de la division des tâches, celle de production de nourriture pour alimenter les métropoles échoirait aux paysans. Les paysans ne sont pas totalement dépourvus de relations avec la ville. Les maraîchers bio de Saint-Ju-

lien-le-Petit, par exemple, vont vendre sur le marché à Limoges. Certains fournissent aussi des boutiques qui sont en ville. Plus modestement, Felletin est aussi une petite ville où des paysans viennent tenir un stand au marché pour écouler leurs produits. Certains s'attardent au café après midi, traînant en ville, effectuant des courses, trouvant donc quelques agréments à la sortie en ville, d'autres repartent directement chez eux, désireux de retrouver le plus vite possible leur campagne. Les paysans se servent ponctuellement de la ville, comme les urbains se servent de la campagne pour leurs loisirs et les paysans peuvent ne voir dans les urbains que des clients comme, inversement, les urbains pourraient ne considérer les paysans que comme des fournisseurs. La relation de domination n'est-elle pas alors un discours métropolitain ? Les paysans, eux aussi, utilisent la ville. De nombreuses villes ne se sont d'ailleurs créées que parce qu'elles constituaient des carrefours d'échanges : elles étaient des points pratiques ou stratégiques de rassemblements de paysans et d'artisans venant tenir marché. Mais dans la métropolisation, il y a une volonté de pouvoir centralisateur et colonisateur de la campagne. Le paysan ou l'habitant rural qui rejette la métropolisation veut rendre inopérant sur lui un pouvoir de siège métropolitain.

Julien Dupoux

A Roquevaire, l'eau vitale est gratuite

Les habitants de Roquevaire (Bouches du Rhône) bénéficient chaque année gratuitement de l'eau potable. Derrière cette mesure une municipalité volontariste en la matière.

Le 19 décembre 2011, le conseil municipal de Roquevaire approuvait à la quasi-unanimité une délibération instaurant une "tarification solidaire et responsable de l'eau". Cette tarification progressive se compose de trois tranches : l'eau "vitale", qui correspond aux trente premiers mètres cubes, puis l'eau "utile", jusqu'à 120 m³, et, enfin, l'eau de confort. "Considérant que l'eau potable ne doit pas être une marchandise source de profits injustifiés, mais qu'elle est un bien commun de l'humanité", l'équipe municipale a estimé que ses administrés devaient pouvoir accéder gratuitement à l'eau vitale.

"Quand on a commencé à étudier ce projet, on s'est vu opposer tout un tas de réglementation, de décrets, de lois... On a compris que nous n'avions pas le droit de pratiquer la gratuité, explique Yves Mesnard, maire (PCF) de la commune depuis 2008. Plutôt que de partir dans un interminable combat devant le tribunal administratif, on a choisi de faire plus simple : fixer un prix dérisoire."

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2012, pour les trente premiers mètres cubes d'eau potable, les Roquevairois déboursent... 1 euro ! Cette quasi-gratuité, accompagnée de tarifs avantageux pour les volumes suivants, n'a pas entraîné de hausse de la consommation moyenne. Au contraire, alors que la population a augmenté entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2013, la consommation globale a pour sa part légèrement baissé.

Une régie municipale créée en 1925

"Notre chance, c'est que nos ancêtres avaient travaillé", glisse le maire. Roquevaire a toujours eu une relation un peu particulière à l'eau. Les habitants avaient en effet, dès le début du XX^e siècle, réalisé un forage qui alimente les fontaines du village. La commune a ensuite créé sa propre régie. Depuis 1925, c'est elle qui assure le captage, le

traitement et la distribution d'eau potable à Roquevaire, puis aux trois villages de la commune, Lascours, Pont-de-l'Etoile et Pont-de-Joux. Soit un peu moins de 9 000 habitants pour environ 4 300 abonnés aujourd'hui. Dix agents et un ingénieur font fonctionner la régie, qui gère notamment les 92 kms du réseau de distribution. La gestion communale de l'eau a déjà montré, ici et ailleurs, ses vertus : cela revient moins cher qu'en la confiant à un groupe privé, et le réseau est souvent beaucoup mieux entretenu. Lorsque la nouvelle équipe municipale est arrivée à l'hôtel de ville en 2008, elle s'est ainsi aperçue que cette régie était bénéficiaire. Dès lors, pourquoi ne pas en faire profiter les administrés ? "On ne paie pas la ressource. Or en tant qu'élus, on n'est pas là pour faire du pognon, mais pour faire fonctionner une commune", rappelle Yves Mesnard.

Tout n'a pas été simple pour autant. Situé à 28 kms d'Aix en Provence, 25 kms de Marseille et 8 kms d'Aubagne, Roquevaire, autrefois agricole, accueille désormais principalement les travailleurs de ces différents pôles d'activités. Les cadres supérieurs y ayant construit récemment leurs villas côtoient une population plus ancienne, et plus précaire, l'activité économique sur place ayant quasiment disparu. Les ressources fiscales sont donc plutôt faibles. "Pour mettre ce système de facturation d'eau en place, on n'a tous pris nos petites calculatrices, et on a fait nos propres calculs. Ça nous a pris deux ans !"

Disparition de la régie avec la métropole ?

Plutôt que de partir dans les poches de quelques actionnaires, tous les bénéfices dégagés par la régie sont réinvestis dans l'entretien et l'aménagement du réseau. En moins de dix ans, le rendement du réseau est ainsi passé de 60 % à 76 % se situant dans le haut du panier de la moyenne nationale. Cela a aussi permis à la commune de procéder, en 2013, à un forage d'exploration afin



de disposer d'une seconde ressource en eau pour mettre en sécurité l'approvisionnement des habitants. Les essais ont confirmé l'existence, par 125 mètres de profondeur, d'une rivière souterraine. Mais la régie de l'eau de Roquevaire l'exploitera-t-elle un jour ? C'est la question que se pose actuellement, avec inquiétude, la commune. L'avènement, en 2020, de la métropole d'Aix-Marseille-Provence pourrait mettre fin à l'aventure, puisque la compétence de l'eau sera confiée à cette mégastucture. Ainsi, la régie,

"qui a fêté ses 90 ans cette année, ne sera peut-être malheureusement jamais centenaire", regrette Yves Mesnard. Des rencontres doivent s'organiser avec d'autres maires de la région dont les communes sont également équipées de régies directes de l'eau, afin d'essayer d'obtenir des dérogations. Ou, pourquoi pas, convaincre la métropole de s'engager sur le chemin de la remunicipalisation du service ?

Article publié dans L'Âge de faire (n°102, novembre 2015) - www.lagedefaire-lejournal.fr

EAU Tranches de consommation (cumulées sur l'année)	Montant HT/m ³	Taux TVA	Montant TTC/m ³
De 0 à 30 m ³	0.03 €	5.50%	0.032 €
De 31 à 50 m ³	0.75 €	5.50%	0.791 €
De 51 à 120 m ³	1.15 €	5.50%	1.213 €
De 121 à 300 m ³	1.40 €	5.50%	1.477 €
De 301 à 500 m ³	1.80 €	5.50%	1.899 €
De 501 à 5 000 m ³	2.40 €	5.50%	2.532 €
De 5 001 à 10 000 m ³	3.00 €	5.50%	3.165 €
+ de 10 000 m ³	0.25 €	5.50%	0.264 €

Le tarif de l'eau pour 2015 à Roquevaire

"Protocole d'accord d'offre scolaire" comment supprimer des postes sans le dire

124 communes creusoises disposent aujourd'hui d'une école. Et demain ?

"Lutter contre les fragilités de l'école rurale et de montagne" et "offrir aux élèves de ces territoires une école de proximité et de qualité". Telles sont les ambitions de la mission confiée par le premier ministre au sénateur ariégeois Alain Duran.

Nul doute qu'avec de si nobles intentions, les risques de fermeture de classe qui pèsent d'année en année sur les petites écoles de campagne vont enfin s'éloigner !

Hélas, comme à l'accoutumée avec nos dirigeants, les mots prennent un malin plaisir à changer de sens, par on ne sait quel miracle. En l'espèce, derrière "école de proximité", il faut comprendre plus trivialement regroupement scolaire intercommunal, fermeture des classes uniques et développement des transports scolaires.

Un coup du lobby des transporteurs ? Ou plus bêtement l'acharnement de services de l'État qui s'ingénient à ne rien

comprendre à la ruralité, obnubilés qu'ils sont par leurs objectifs comptables ?

Toujours est-il que le "protocole d'accord pour un schéma triennal d'offre scolaire" qui vient d'être présenté en novembre en Creuse, ne déroge pas à la règle.

Tout comme les textes déjà signés dans l'Ariège, le Cantal, les Hautes-Pyrénées, le Gers ou le Lot, il prend acte de la baisse tendancielle du nombre d'élèves et conditionne le maintien des effectifs enseignants pendant trois ans à

l'élaboration de plans de regroupements pédagogiques intercommunaux. Autrement dit, à la fermeture d'écoles et, à terme, à la suppression de postes. Car il serait illusoire de penser que les petits effectifs d'élèves seront maintenus lors des regroupements.

Quant aux temps de transport qui s'allongeront inévitablement, à la fatigue inhérente, à la difficulté à assurer une pédagogie sur-mesure dès lors que les classes grossissent, ces arguments semblent peser bien peu face à la "rationalisation" de "l'offre scolaire" attendue.

Comme semble s'éloigner toujours plus la capacité pour les petites communes rurales d'offrir le minimum de services pour demeurer des lieux de vie. Sauf à s'affranchir des cadres nationaux et à se prendre en main. Curieuse conception de l'égalité républicaine ...



Stéphane Grasser

Saint Martin-Château : le bras de fer continue !

Depuis le 18 novembre 2014 et un arrêté municipal instituant le dépôt d'une caution pour toute entreprise envisageant de sortir du bois sur les routes ou chemins communaux, la commune de Saint Martin-Château fait beaucoup parler d'elle dans le milieu forestier. L'arrêté en question a été annulé par le tribunal administratif en septembre dernier, mais la commune a décidé de faire appel de cette décision.

Afin de préserver la voirie communale, le maire de Saint Martin-Château, avec l'aval du conseil municipal et suite à la tenue d'une assemblée d'habitants, a pris un arrêté dont l'article 6 n'a pas plu à tout le monde : "Le transport de bois ronds par camion sur les routes communales ne pourra se faire que sur dérogation exceptionnelle, et sur des tronçons limités, après constat par les élus municipaux qu'il n'existe pas d'autres solutions. Dans ce cas, un état des lieux sera effectué avant et après. Une caution de 2 000 euros libellée à l'ordre du Trésor Public devra alors être déposée à la trésorerie de Royère de Vassivière. Cette caution sera restituée après l'état des lieux et déduction faite des frais de remise en état éventuelle."

Cet arrêté (inspiré d'un arrêté similaire du 18 juillet 2011 de la commune de Lullin en Haute-Savoie) a été rapidement attaqué au tribunal administratif par le SEFSIL (Syndicat des exploitants forestiers scieurs et industriels du Limousin), par le Syndicat des forestiers privés du Limousin associé au GFBC (Groupement forestier du bois du Centre), et par le préfet de la Creuse. Le Tribunal administratif (TA) de Limoges a annulé en première instance cet arrêté le 24 septembre 2015. Le TA n'a pas remis en cause le bien-fondé de l'arrêté mais a estimé notamment dans ses conclusions que la commune n'avait pas étayé le montant avancé de dégâts annuels par des devis et factures de remise en état de la voirie, et qu'elle n'apportait pas la preuve des dégâts occasionnés sur la voirie.

Dérogations refusées

Suite à ce jugement, le conseil municipal de Saint Martin-Château a envoyé un courrier le 6 octobre 2015 au préfet pour qu'il propose une solution (étant donné qu'il avait fait en sorte que celle proposée par la commune soit annulée). Dans l'attente, le conseil municipal a décidé de refuser toutes les demandes de dérogations à l'arrêté pris en avril 1987 et toujours en vigueur. Cet arrêté interdit les convois supérieurs à 18 tonnes, sur toutes les voies communales.

Face à cette décision, et selon plusieurs indiscretions revenues aux oreilles d'habitants de Saint Martin-Château, les adhérents du SEFSIL auraient été



invités par le président de leur syndicat à "boycotter" les ventes de bois sur la commune de Saint Martin-Château.

Et, plus intelligemment, Florence Tessiot (sous-préfète d'Aubusson) a organisé une réunion vendredi 13 novembre 2015 sur les difficultés relatives aux transports de bois, principalement dans le sud du département. De nombreux élus (représentants les communes de La Villedieu, La Nouaille, Néoux, Saint Junien-la-Brègère, Saint Marc-à-Loubaud, Saint Moreil, et Saint Martin-Château, ainsi que les communautés de communes Bourganeuf – Royère-de-Vassivière et Creuse Grand Sud, le conseil départemental, et l'association des maires de France), des techniciens des UTT (Unités territoriales techniques) de Bourganeuf et d'Aubusson, des représentants de la DDT (Direction départementale des territoires), le directeur général de Boislim (interprofession de la filière forêt / bois en Limousin), ainsi que la présidente et la directrice de l'URCOFOR (Union régionale des communes forestières). Pour la sous-préfète, le cadre de la réunion avait pour buts de dresser un état des lieux des problématiques rencontrées et de déterminer quelles pistes de réflexions seraient à développer pour y répondre.

Un état des lieux unanime

L'état des lieux a été unanime, de la part de toutes les collectivités représentées : il y a une différence "abyssale" de point de vue entre les exploitants forestiers et les responsables des voiries.

Avec, cités dans le désordre :

- la taille et le poids des camions et engins forestiers sont disproportionnés par rapport aux routes et chemins communaux, sans compter que beaucoup roulent en surcharge : sont évoqués la découverte de plus en plus fréquente de billons "tombés" des camions sur la nationale 141, et le fait que, lors de contrôles effectués en 2011 en Limousin, 37% des véhicules étaient en surcharge (source : Préfecture de la Creuse);
- l'usure des routes augmente de façon exponentielle avec le tonnage des camions (d'après le service des routes du département de la Creuse, le passage d'un camion de 57 tonnes équivaut au passage... d'un million de véhicules légers)

- la double peine : nous avons l'inconvénient de vivre sur un territoire extrêmement planté et donc exploité, et en plus nous devons payer les dégâts liés à cette exploitation ;

- le sentiment de colonisation du Plateau par de grandes firmes hors sol et donc n'ayant vraiment aucune relation avec les habitants (certains préfèrent le terme de "tiers-mondisation");

- le mauvais fonctionnement de Transbois (il s'agit d'un logiciel de déclaration de chantier, logiciel considéré comme un outil non abouti, du fait de son côté uniquement déclaratif), et le fait que les communes reçoivent souvent des demandes la veille du chantier quand ce n'est pas après le chantier... ;

- la difficulté de faire des états des lieux de fin de chantiers, sauf à exercer une surveillance permanente sur tout le territoire de la commune pour avoir connaissance des interventions en cours...

- l'inexistence de retombée économique de cette exploitation forestière (la colonisation), mais des dépenses en constante augmentation (80 000 € de voirie à Saint Moreil en 2014 par exemple) ;

- les pratiques de stockage, ainsi que la conduite des camions, sur les petites routes communales posent de nombreux problèmes de sécurité ;

- la question de la fiscalité au travers de la part bois de la taxe foncière non-bâtie (TFNB), et des exonérations

trentenaires (la forêt limousine est une forêt jeune et vouée à rester jeune car coupée très tôt), et donc très peu de retombées fiscales pour les communes. Les seules voies discordantes étaient portées par le représentant de la DDT en charge de Transbois (celui-ci trouve que le logiciel fonctionne très bien), et le directeur général de Boislim qui souligne la faible rentabilité de la forêt limousine et la trop volumineuse paperasserie liée à Transbois à laquelle sont confrontés les exploitants, donc si en plus il faut faire des états des lieux, rencontrer les élus, etc... ce ne serait plus viable.

Quand au représentant de l'intercommunalité Bourganeuf – Royère-de-Vassivière en charge de la forêt, il pense que le "mode opératoire" en vigueur sur la communauté de communes (il s'agit d'un document écrit de bonne conduite entre exploitants et communes, sans aucune contrainte) permet des relations de confiance entre un animateur forestier et les exploitants forestiers.

Des pistes de travail

De tous ces échanges ont émergées quelques pistes de travail :

- étendre le réseau dérogatoire géré sous Transbois à l'ensemble du département puis de la région, afin de renforcer la visibilité du dispositif et rendre son caractère obligatoire ;

- tout mettre en oeuvre pour que les réparations consécutives aux dégradations accidentelles et/ou occasionnelles soient à la charge du responsable du chantier ;

- identifier les intervenants sur les chantiers et les responsabiliser nommément ;

- le système de caution mis en oeuvre à Saint Martin-Château avait ce but et semblait donner des résultats encourageants ; il permettait une connaissance par la municipalité des interventions et des transports qui ne dépendent pas de Transbois ;

- sur la question du financement des travaux de voirie, envisager une forme de péréquation de la contribution économique territoriale (CET) au profit des communes où se déroule l'exploitation ;

- privilégier les engins de gabarit réduit notamment sur les voies non renforcées ou dans les zones fragiles.

Cette première réunion entre les différents acteurs sera suivie à la sous-préfecture d'une table ronde des professionnels de la filière, puis d'une table ronde globale sous l'égide du préfet.

Même si nous ne nous leurrerons pas sur l'issue de ces trois tables rondes (le lobby forestier mettra en avant tous ses arguments habituels, des faibles marges à son statut de "premier employeur privé du Limousin", et continuera son travail de lobby auprès de la préfecture), nous ne pouvons que nous satisfaire : ces problèmes de voirie et d'exploitation forestière, volontairement ignorés depuis des années, arrivent enfin sur la table.

Et cette réunion à la sous-préfecture aura aussi permis à tous les intervenants de se rendre compte que les problèmes de voirie liés à l'exploitation forestière ne concernent pas uniquement Saint Martin-Château, mais l'ensemble des collectivités intervenantes sur le plateau de Millevaches.

Nicolas Derieux, Saint Martin-Château



1 000 € (avec sursis) pour un cadenas

Dans l'affaire du cadenas de la gendarmerie d'Eymoutiers (voir IPNS n°52) le verdict du tribunal de Guéret est tombé le 8 octobre. La personne accusée d'avoir cadenassé symboliquement la grille de la gendarmerie pour protester contre la mort de Rémi Fraisse a été condamnée à une amende de 1000 € avec sursis. Une manière élégante pour les juges de ridiculiser l'accusation qui n'avait pas hésité à parler de terrorisme dans cette affaire...



La Loutre Fluorescente plus déterminée que jamais !

L'association La Loutre Fluorescente continue son combat contre le projet de stockage de déchets nucléaires au Longy à Millevaches (voir IPNS n°52).

Malgré les circonstances tragiques survenues à Paris la veille au soir, La Loutre Fluorescente a maintenu sa randonnée à laquelle étaient venus se joindre une soixantaine de participants samedi 14 novembre 2015. Elle a eu lieu au départ de la Maison du Parc naturel régional de Millevaches jusqu'au site de l'ancienne mine du Longy (commune de Millevaches). Areva projette d'y stocker des déchets nucléaires dits stériles en provenance de l'ancienne mine uranifère de Darnets. Malgré nos demandes et rendez-vous chez le préfet, on refuse toujours de nous communiquer leur teneur en radioactivité. D'autre part, Areva garantit que le site du Longy est réhabilité, sécurisé, condition de sa recevabilité. Cette randonnée-manifestation avait pour but d'informer les populations sur le niveau de sécurisation du site qui n'a fait l'objet que d'une seule inspection en 2010 depuis sa fermeture en 1983. Nos randonneurs ont pu constater que le site était isolé, que la végétation avait poussé comme pour masquer un sous-sol déjà rempli de déchets miniers, qu'il était parfaitement accessible à quiconque car seulement fermé par une clôture des plus vulnérables. Une poubelle nucléaire en pleine nature.



Contact : laloutrefluorescente@yahoo.fr
Infos et pétition sur : <http://laloutrefluorescente.wesign.it/fr>



Les rendez-vous dominicaux placés sous le signe de la convivialité ont choisi l'éclectisme et le partage. Que ce soit autour d'un apéro pour discuter, d'un déjeuner pour savourer ou bien en chansons, devant une pièce de théâtre, un concert à histoires, un blues, un swing, une éclairciepop... choisissez et venez nous retrouver un de ces dimanches dans une auberge accueillante.

Programme de la saison 2016

Le samedi **9 janvier** à Flayat - Manafina et le dimanche **10 janvier** à Saint Augustin.
Le **17 janvier** à Dontreix - Du vent dans les bronches.
Le **24 janvier** à Magnat l'Etrange - Cocosunshine. Le **31 janvier** à La Courtine - Doolin'. Le **7 février** à Nouzerines - Gum's et à Giat - Alexis Evans Trio. Le **14 février** à Rempnat - Lacaille Ek la Marmaille. Le **21 février** à Millevaches - Bobby Diminger et à Felletin - Téo. Le **28 février** à Sornac - Yvan Marc. Le **6 mars** à Gouilles - Tithaume et à Cheissoux - Sabaly et pour finir le **13 mars** à Royère de Vassivière - Les Barbeaux.

Tous les détails sur le site : www.pays-sage.net

COP 21 et antiterrorisme

Suite à l'état d'urgence décrété au lendemain des attentats de Paris, les dérapages ne se sont pas fait attendre.

La vénérable Ligue des Droits de l'Homme est montée au créneau dans un communiqué le 26 novembre : "Le ministre de l'Intérieur perd ses nerfs, confond et assimile le mouvement associatif au terrorisme. Après avoir interdit les manifestations citoyennes autour de la COP 21, voici que le ministre de l'Intérieur assigne à résidence Joël Domenjoud, en charge de la "legal team" de la coalition au motif qu'il ferait partie de l'ultra-gauche parisienne qui veut remettre en cause la tenue de la COP. Monsieur Domenjoud est tenu de pointer trois fois par jour au commissariat. Si l'on avait besoin d'une confirmation que l'état d'urgence est un danger pour les libertés publiques, cette mesure en attesterait tant elle révèle que la lutte contre le terrorisme n'est ici qu'un prétexte pour interdire toute voix dissonante."



Prélèvements ADN pour un vol de 21,99 €

La police est extraordinaire ! Voici une aventure arrivée il y a un mois à l'association Peuple et Culture de Corrèze, à Tulle. Un de ses salariés raconte.

Le 16 juillet dernier, nous avons eu la mauvaise surprise en arrivant au local de Peuple et Culture, de trouver la porte, le chambranle et tout l'encadrement défoncé, au sol. Nous l'avons signalé à la police, qui est venue très rapidement faire les observations qui s'imposaient... Après vérification, nous nous sommes aperçus que les visiteurs indécents étaient partis avec la caisse qui contenait... 21,99 €. Une policière consciencieuse a fait un rapport, puis nous avons dû aller au commissariat le lendemain pour déposer plainte. Depuis plus rien si ce n'est début novembre un coup de téléphone de ladite policière qui demande aux quatre salariés de PEC de passer au commissariat afin de faire des prélèvements ADN pour démêler les traces observées de plusieurs personnes sur le tiroir du bureau. Bien sûr, au regard du délit, nous avons souri entre nous de la démesure des moyens mis en œuvre. Le 19 novembre la policière rappelle en s'étonnant de ne pas avoir de nouvelles de notre part. Je lui explique qu'il est hors de question d'accepter la procédure qui nous semble devoir

être réservée au délinquants de "haut vol" et surtout pas à des victimes. Très en colère la policière menace de prévenir l'Officier de Police Judiciaire qui traite le dossier. Poliment je lui explique qu'elle fasse ce qui lui semble bon. Deux heures plus tard, l'OPJ me rappelle, furieux, pour me dire que si nous ne souhaitons pas trouver les voleurs, il allait en référer au procureur de la République et signaler notre refus de prélèvement...

Une question nous intrigue, combien coûte une analyse ADN ? D'après un site spécialisé : "Le prix unitaire d'un kit FTA est d'environ 9 euros TTC et le prix d'une extraction de profil par un laboratoire public, dans ces conditions, avoisine les 70 euros. (...) Le coût d'une analyse de traces biologiques oscille entre 180 et 400 euros en fonction de la difficulté de l'analyse." Prélevez et fichez, il en restera toujours quelque chose : les résultats sont gardés 25 ans au FNAEG (Fichier national des empreintes génétique) quand tout va bien, le double pour les gros délinquants. Il nous semble que pour n'être que les salariés d'une association victime d'une indécatesse de petits malfrats idiots, le prétexte est un peu gros. N'est-ce pas plutôt que la police veut profiter de l'occasion pour collectionner des empreintes génétiques qui pourront éventuellement servir en cas d'événements liés à des mouvements sociaux imprévus ? Ou bien est-ce seulement l'utilisation d'un marteau pilon pour assommer une mouche ?

Dominique Albaret



BU DU

La bande emmène ses auteurs en forêt

Né en 2004, à l'initiative de bénévoles de la toute jeune association Émile a une Vache, le festival d'édition et bande dessinée indépendantes Budu s'étale d'abord le temps d'un week-end pour bientôt évoluer vers la formule actuelle : dix jours de résidence pour dix auteurs hébergés chez dix habitants. Aussi populaire qu'un enduro de quad, Budu vise à toucher le plus large public possible sur le Plateau et ses abords. Budu investit de nombreux lieux (cinémas, écoles, cafés, salles d'expo, médiathèques...), proposant ateliers publics et scolaires, projections et expositions, ainsi que la contribution de tout un chacun à un recueil de bandes dessinées en lien avec le thème de la présente édition.

En 2015, un Budu sur la forêt

Le thème de la 7e édition du festival s'est imposé, tant il était visuel, poétique, écologique, politique, symbolique, économique, romantique, lyrique, éthique... Bref, évident. Cela n'avait d'ailleurs pas échappé à tous les auteurs invités précédemment, que la forêt avait spontanément inspirés. En effet, chaque auteur produit deux planches in situ qui sont exposées ensuite à l'Atelier. Et 99,53% d'entre elles traitent de la forêt. Pour autant, trouver une dizaine d'auteurs (des citadins !) capables de s'emparer du sujet (de manière pertinente et approfondie) était une gageure. Il nous fallait donc trouver des auteurs dans l'œuvre desquels la forêt était déjà présente, ou dont les qualités journalistiques laissaient présupposer une aisance à camper un environnement sylvestre. Nous devons ensuite les immerger dans un bain culturel forestier, grâce au concours de partenaires choisis pour leurs compétences : scieurs, exploitants, propriétaires, médias locaux...

La bande à Bonneau

Sur cette dizaine d'auteurs, cinq ont finalement dû rester chez eux... Difficile, en effet, en ces temps de coupes rases des budgets culturels, de lever des fonds suffisants lorsqu'on a le souci de rémunérer le travail des auteurs à leur juste prix. Le groupe finalement invité était constitué de Dominique Goblet et Lucie Castel



venues de Bruxelles, des parisiens Matthias Picard et Boris Hurtel, et enfin de Mathias Bonneau et sa double casquette de dessinateur et forestier.

Dans le futur, Émile a une vache espère bien proposer encore le festival Budu aux habitants du Plateau, si possible en retrouvant la dizaine d'auteurs des éditions précédentes. Toutefois, les préoccupations actuelles de l'association se cristallisent autour de la défense de l'emploi de sa salariée, menacé par ces mêmes coupes budgétaires. Un emploi sans lequel ni Budu, ni les nombreuses activités culturelles proposées par Émile a une vache ne sont possibles.

La bande à Budu

